

N° 95

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général,

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fossat, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamba, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

**Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 50), 1170 (tome X) et in-8° 260.
Sénat : 94 (1982-1983).**

SOMMAIRE

	Pages
I - Principales observations de la Commission	5
II - Examen en Commission	7
Avant-propos	9
PREMIERE PARTIE. Examen détaillé des crédits et des moyens	13
Première section : Fonctionnement	13
Deuxième section : Opérations en Capital	14
I - Remarques générales sur les grandes masses	14
A - Recettes et dépenses de fonctionnement	14
B - Excédent d'exploitation	15
C - Participation du Budget Général	15
D - Dépenses en Capital	16
E - Ressources en capital	16
II - Les dépenses	17
A - Les charges de fonctionnement	17
B - Les dépenses en capital	29
III - Le financement des dépenses	32
A - Les recettes de l'exploitation	32
B - Les recettes en capital	35
IV - Tableaux récapitulatifs et comptes	37
A - Ensemble du budget	37
B - Branche Poste	39
C - Branche Télécommunications	41

DEUXIEME PARTIE - Activités et vues d'avenir des deux grandes exploitations	47
I - La Poste	47
A - Chiffres clés	47
1° Evolution des masses budgétaires	47
2° Les principales orientations de la politique de la Poste	49
B - Le programmes d'investissement pour 1983	51
C - Les moyens de fonctionnement	52
D - L'équilibre financier	52
II — Les Télécommunications	53
A - Généralités	53
B - Réduction du délai moyen de raccordement	53
C - Elévation de la qualité du service au niveau des normes internationales	55
D - Moyens à mettre en œuvre	56
TROISIEME PARTIE - Observations et avis	57
1 - L'utilisation du train à grande vitesse (T.G.V.)	57
2 - L'absence de créations d'emplois	57
3 - Les frais de banque	58
4 - La rémunération des fonds libres de chèques postaux	58
5 - Transferts à l'Administration des réalisations des sociétés de financement des Télécommunications	59
6 - Equilibre financier du budget de 1982	59
7 - Versement au budget général	60
8 - Equipement de la Poste pour 1983	60
9 - Infrastructure et matériel pour l'acheminement postal par T.G.V.	61
10 - L'équipement des services généraux	62
11 - Incidence de la compensation démographique	62
12 - Changement d'orientation des investissements des Télécommunications	63
13 - Recherche et développement des Télécommunications	64
14 - Le Vidéotex	65
15 - Les réseaux large bande	65
16 - Conducteurs souterrains et aériens	66
17 - L'épuisante question du déficit de l'acheminement de la presse périodique	67
18 - Service de défense et de sécurité civile	67
19 - Complémentarité de la Poste et des Télécommunications	68
20 - Réalisations sociales intéressant les enfants du personnel	68
21 - Le système national des Télécommunications par satellite	69
Disposition spéciale	71

I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Il faut souligner que les orientations du Gouvernement ont placé, pour 1983, la préparation du budget sous le signe de la rigueur économique tenant compte des difficultés des finances publiques et de l'obligation de défendre le franc.

Toutefois à certains égards, compte tenu sans doute de la spécificité de l'administration des P.T.T., le Budget présenté par le Gouvernement traduit une certaine volonté de poursuivre les actions entreprises, même si l'inflation prévisible est susceptible de retarder certains développements.

Compte tenu des observations principales émises l'an dernier par la Commission, il faut noter au titre de 1983 :

a) la prise en charge pour la deuxième fois par le budget général d'une partie du coût du transport et de distribution de la presse périodique aux abonnés. Le versement du budget général est pour 1983 de 1 236 millions de francs, soit 100 millions de plus qu'en 1982. Ainsi pourra être poursuivi le redressement du compte d'exploitation de la Poste.

b) L'absence inhabituelle de création d'emplois qui vient stopper l'effort consenti au titre de 1982 portant, on s'en souvient, sur 5 650 emplois qui venaient s'ajouter aux 8 000 emplois créés par la loi de finances rectificative de juillet 1981. C'est là un arrêt brutal que traduit les orientations définies par le Premier Ministre en matière d'emplois créés dans la fonction publique en 1983. De ce fait le projet de budget annexe comporte exclusivement la régularisation des 7 500 recrutements de 1982 pour faire face à la réduction à 39 heures du temps hebdomadaire de travail. Des observations seront faites à ce sujet dans la suite du présent rapport.

c) Le maintien à 6,5 % du taux de la rémunération par le Trésor du montant des fonds libres des chèques postaux mis à sa disposition. Rappelons que pour être en harmonie avec le coût du service des chèques postaux et avec les taux pratiqués sur le marché, la rémunération, comme prévue il y a quelques années, devrait être équivalente à celle des livrets de caisse nationale d'épargne, soit 8,5 % ou mieux encore, à celle pratiquée sur le marché monétaire au jour le jour qui est voisine actuellement de 14 %.

d) Il n'apparaît pas que depuis l'an dernier un effort sérieux ait été tenté pour la recherche de prestations nouvelles dont pourraient bénéficier les clients de l'Administration des P.T.T. pour ses services financiers (chèques postaux et caisse nationale d'épargne). La Commission avait souhaité que les P.T.T. soient placés en conditions de réelle concurrence avec les comptables du Trésor, les banques, le Crédit agricole et les Caisses d'épargne ordinaires.

L'an dernier, des renseignements portés à la connaissance de la Commission, il ressortait que lors des arbitrages concernant le budget de 1982, le Premier Ministre avait accepté que soit élaboré, préalablement à la préparation du budget de 1983, une charte de gestion à moyen terme du service des Postes et Télécommunications. Parallèlement, une commission ad hoc devait être chargée de rapprocher les points de vue du Ministre des P.T.T. et du Ministre des Finances au sujet des déficits comptables de la Poste et des services financiers au sein du budget annexe.

N'ayant reçu aucun renseignement au sujet de la constitution de l'une et de l'autre commissions et surtout au sujet des travaux de chacune d'elles, les informations déjà demandées il y a un an seraient appréciées par la Commission des Finances.

e) L'effort d'investissement pour les Télécommunications paraît freiné. Les télécommunications étant le premier client de l'industrie électronique avec l'armée, la question est posée de la part que prendra l'Administration des P.T.T. dans le plan de restructuration de l'industrie électronique.

f) La modernisation de la Poste est compromise par une contraction significative des autorisations de programme.

g) Le compte d'exploitation est alourdi par l'augmentation très sensible des remboursements de la dette.

II. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 27 octobre 1982, la Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, réunie sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, a procédé, **sur le rapport de M. Louis Perrein rapporteur spécial**, à l'examen **du budget annexe pour 1983 des Postes et Télécommunications** et de l'article 72 du projet de loi de finances qui lui est rattaché.

Le rapporteur spécial a indiqué que le budget des P.T.T., malgré une progression de 16,7 % par rapport au budget voté en 1982, se présente comme un budget de rigueur. La progression des recettes d'exploitation des P.T.T. s'élève à 14,3 %, compte tenu notamment de la subvention de fonctionnement de 1 236 millions de francs versés par le budget général et destinée à couvrir en partie le déficit du transport de la presse.

Les opérations en capital inscrites au projet du budget annexe pour 1983 nécessitent par ailleurs un besoin de financement de 15 844 millions de francs. Sur ce point, le rapporteur spécial a souligné que le budget des P.T.T. devrait reverser 2 000 millions de francs au budget général, ce qui peut diminuer les possibilités d'autofinancement des P.T.T.

Par ailleurs, M. Louis Perrein a présenté un certain nombre d'observations relatives :

— à l'absence de création d'emplois. Il est souhaitable que ce blocage soit limité à l'année 1983 ;

— au développement de certaines prestations qui permettront d'offrir aux épargnants et aux titulaires de C.C.P. des services identiques à ceux offerts par les réseaux concurrents (carte bleue, découverts, etc) ;

— à la réévaluation du taux de rémunération de 6,5 % fixé pour les fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor ;

— à la nécessité d'une large information sur l'évolution des nouvelles techniques étudiées par le ministère des P.T.T. ;

— à la procédure de contribution du budget annexe des P.T.T. au budget général. Cette procédure aggrave l'endettement des P.T.T.

M. Geoffroy de Montalembert, vice-président, a souhaité émettre certaines réflexions à la fois sur les progrès des services téléphoniques et les difficultés de la poste. Il s'est alors interrogé sur la possibilité de séparer les services de postes et les services de télécommunications.

M. Charles Beaupetit a interrogé le rapporteur spécial sur l'automatisation du réseau téléphonique et les difficultés de la poste en zone rurale.

M. Henri Goetschy a évoqué la question du raccordement téléphonique des centres de premier secours.

M. Jacques Deçourds Desacres, vice-président, s'est inquiété de l'opportunité du prélèvement de 2 000 millions de francs sur les recettes d'exploitation des P.T.T. au profit du budget général.

M. Maurice Blin, rapporteur général, rappelant les inquiétudes de M. Geoffroy de Montalembert, vice-président, a souhaité connaître les raisons qui ont amené les P.T.T. à poursuivre l'expérience des centres de crédits.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est interrogé sur la signification technique et la portée des nouvelles opérations réalisées par l'administration des P.T.T.

Après avoir répondu aux différents intervenants, M. Louis Perrein a tenu à préciser que la poste, dans son rôle de distribution et d'exploitation, est en excédent ; les déficits qu'elle connaît lui sont en effet imposés par le budget général.

AVANT-PROPOS

La comparaison des avant-propos relatifs aux projets de budget de 1981, de 1982 et de celui-ci sur le budget de 1983 pourrait être assez déroutante.

En effet, je me montrais plutôt pessimiste sur les propositions budgétaires de 1981 et amer au sujet de la situation économique de la France.

Par contre, en présentant le projet de budget pour 1982, je ne cachais pas ma satisfaction devant les propositions budgétaires qui me paraissaient porteuses d'une nouvelle politique concrétisant les espérances des français manifestées en mai et juin 1981.

Il m'est difficile de présenter le projet de budget pour 1983, en raison de son contenu, avec les mêmes accents que l'an dernier.

Le budget des Postes et Télécommunications porte les marques de la situation économique internationale. Cette situation impose incontestablement au Gouvernement des mesures de rigueur que reflète en partie ce projet de budget.

Dans mon rapport, je m'efforce, comme lors de la discussion en Commission, d'analyser avec objectivité les propositions gouvernementales en tenant compte des contraintes de la conjoncture. Mes remarques, critiques, observations, suggestions tiendront compte de ces difficultés conjoncturelles sans négliger l'intérêt du Service Public.

En outre, restant dans mon rôle de rapporteur spécial, je formulerai quelques remarques sur l'exécution du budget de 1982 en cours.

Pour terminer ce préambule, je soulignerai que le budget annexe des P.T.T. aura 60 ans d'âge en 1983. Durant ces 60 ans, le budget général a comblé le déficit d'exploitation à deux reprises après la Deuxième Guerre mondiale. A contrario, en 1982 et 1983, c'est le budget des P.T.T. qui vient en aide au budget de l'Etat par un prélèvement sur ses excédents d'exploitation.

Ceci dit, le projet de budget des P.T.T. pour 1983 est-il adapté aux circonstances nouvelles qui perturbent l'économie du monde et de la France ?

Mon rapport a pour ambition d'éclairer le Sénat afin qu'il puisse se prononcer en connaissance de cause.

IMPORTANCE PRISE PAR LE BUDGET ANNEXE

Il est intéressant de comparer les niveaux du budget annexe au cours des années passées et d'apprécier ainsi l'importance prise par ce budget.

Niveau brut du budget annexe

Années	Niveau d'équilibre brut (en millions de F.)	Pourcentage d'augmentation
1977	71 905	»
1978	84 442	+ 18,8
1979	101 944	+ 17,1
1980	119 392	+ 17,1
1981	123 807	+ 3,6
1982	147 035	+ 18,7
1983	168 347	+ 14,4

Il faut préciser que, dans sa présentation, le budget annexe des P.T.T. tient compte des prestations et virements entre fonctions principales et sections et des jeux d'écriture entre ces différents postes budgétaires.

Niveau net du budget annexe

Des observations qui ont fait suite à l'établissement du niveau brut il est facile de déduire, en ne prenant plus en compte les prestations, virements et jeux d'écriture, le montant net du budget annexe pour 1983.

Années	Niveau d'équilibre net (en millions de F.)	Pourcentage de variation
1977	59 426	»
1978	70 430	+ 18,3
1979	80 803	+ 14,8
1980	90 948	+ 12,5
1981	100 211	+ 10,1
1982	122 405	+ 22,1
1983	142 909	+ 16,7

Ainsi, pour 1983, le freinage de l'augmentation est très sensible, en francs courants, mais moins sensible dans sa rigueur que pour le budget général de l'Etat.

La diminution du taux d'inflation devrait rendre plus supportable la diminution relative des moyens disponibles.

PREMIÈRE PARTIE

EXAMEN DÉTAILLÉ DES CRÉDITS ET DES MOYENS

La consultation des deux tableaux qui suivent
donne une première idée des grandes masses
du projet de budget pour 1983

Première section : Fonctionnement

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1983	Budget de 1982	Variations en pourcentages
A - Recettes			
— Recettes proprement dites.....	127 065,2	110 965,9	+ 14,4
— Travaux faits par l'Administration pour elle-même	2 230	1 991	+ 12,2
— Prestations entre fonctions principales.....	2 117	1 980	+ 6,9
Totaux	131 412,2	114 936,9	+ 14,3
B - Dépenses			
— Dépenses proprement dites	108 204,2	92 297,2	+ 17,3
— Amortissements.....	17 283	14 621	+ 18,2
— Prestations entre fonctions principales.....	2 117	1 980	+ 6,9
— Versement à la dotation de la C.N.E.....	167,2	130,5	+ 28,5
— Ecritures diverses de régularisation	2 880	2 400	+ 20
Totaux	130 651,4	111 428,7	+ 17,2
Excédent (A — B) d'exploitation	760,8	3 508,2	— 78,3

Deuxième section : Opérations en capital

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1983	Budget de 1982	Variations en pourcentages
A - Ressources			
— Excédent d'exploitation.....	760,7	3 508,2	— 78,3
— Dotation de la C.N.E.	167,2	130,5	+ 28,5
— Amortissements.....	17 283	14 621	+ 18,2
— Produits des emprunts.....	15 844	11 439	+ 38,5
— Ecritures de régularisation.....	2 880	2 400	+ 20
Totaux.....	36 934,9	32 098,7	+ 15
B - Dépenses			
— Remboursements d'emprunts.....	6 716	4 378,7	+ 53,4
— Production d'immobilisation par l'Administration pour elle-même.....	2 230	1 991	+ 12
— Dépenses d'équipement.....	27 988,9	25 729	+ 8,7
Totaux.....	36 934,9	32 098,7	+ 15

I - REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES GRANDES MASSES

A - Recettes et dépenses de fonctionnement

Il faut noter que les recettes de fonctionnement comportent des réévaluations se rapportant aux années 1981 et 1982. Pour 1981, la réévaluation du produit escompté est de 101,8 millions de francs et celle de 1982, en raison de la modification de 1981, atteint 81,2 millions de francs. De même la réévaluation des majorations tarifaires de 1982 s'élève à 23,3 millions de francs.

Ces recettes comportent également le complément en année pleine des majorations tarifaires de 1982 et l'incidence des hausses de tarifs prévues pour 1983. Le trafic est prévu comme devant dépasser de 2,3 % celui de 1982 corrigé lui-même.

Les recettes de fonctionnement se présentent donc en accroissement de 14,3 % (14,4 % pour les seules « recettes proprement dites »).

Le pourcentage d'augmentation atteignait 21,4 % l'an dernier.

L'année 1983 se présente donc comme une des années faibles de l'ancien 8^e Plan, comparable en quelque sorte à 1979.

Les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses proprement dites, augmentent de 17,3 %, beaucoup moins que l'an dernier où on avait noté une avancée de 25,9 %. Toutefois l'accroissement dépasse encore nettement celui de 1981 où le budget initial ne faisait état que de 13,3 %.

Bien entendu des observations plus détaillées seront faites dans les différentes parties du présent rapport.

B - Excédent d'exploitation

Pour 1983 l'excédent global du budget annexe s'élève à 927,9 millions de francs dont 167,2 sont destinés à la dotation de la Caisse Nationale d'Epargne. L'autre partie soit 760,7 millions de francs constitue la partie utile pour les opérations d'équipement et constitue un des éléments des ressources de la deuxième section du budget annexe.

Rappelons qu'en 1981 l'excédent atteignait 6272,7 millions de francs, ramenés à 3508 en 1982 en raison du versement de 3 200 millions au profit du budget général de l'Etat.

La diminution de l'excédent qui atteignait — 43,5 % en 1982 s'élève ainsi pour 1983 à — 78,3 %.

C - Participation du budget général

Comme l'an dernier il faut souligner pour la deuxième fois — en souhaitant pouvoir le faire tous les ans — au titre du chapitre 71.01 l'existence d'une subvention de 1 236 millions de francs qui représente la participation du budget général venant compenser en partie la charge pour la Poste du transport de la presse périodique à tarif préférentiel. C'est une « vieille affaire » que connaissent bien nos collègues et qui fera l'objet de remarques particulières. Signalons que cette subvention a été majorée de 100 millions de francs donc de 8,8 %.

D - Dépenses en capital

Les dépenses en capital s'accroissent et passent de 32 098,7 à 36 934 millions de francs soit + 15 %.

Les remboursements d'emprunts augmentent de 53 %. Cet état de choses sera encore plus sensible dans la deuxième partie de la décennie des années 80 et également pendant la décennie prochaine. C'est le prix de l'équipement téléphonique du pays.

Par contre les dépenses d'équipement proprement dites n'augmentent que de 8,7 % seulement ce qui, en 1983, ne couvrira que très problématiquement le taux d'inflation. Le plan dit « filière électronique » devrait pâtir de cette rigueur.

E - Ressources en capital

Il est difficile, pour 1983, de dire que l'excédent d'exploitation sera une composante importante des ressources en capital puisque son montant n'est que de 760 millions, état de choses provenant du prélèvement à nouveau opéré de 2 000 millions au profit des recettes du budget général.

Par contre, la dotation aux amortissements passe de 14 621 à 17 283 millions de francs soit + 18,2 % et cumulée avec le montant des « Ecritures de régularisation », compose la plus importante partie des ressources en capital soit près de 20 000 millions de francs,

Le reste c'est-à-dire près de 16 000 millions est attendu du produit des emprunts. Signalons à nouveau que cet appel au marché financier aurait été minoré de 2 000 millions sans le transfert au budget général prévu au chapitre 69.06.

En 1983, le législateur aura toutefois la satisfaction de voir clair dans les moyens de financement puisqu'il a pu être noté que la rubrique si souvent employée dans les années passées « Financement à déterminer » semble devoir être définitivement écartée. La chose mérite d'être signalée.

II « LES DÉPENSES

Nos collègues, qui ont pu apprécier les caractères du projet de budget de 1983 à partir de l'examen des grandes masses, seront plus intéressés par une approche détaillée du programme du Gouvernement pour l'année à venir. L'examen des charges de fonctionnement et l'activité en matière de travaux d'investissement peuvent dans la partie qui suit leur permettre en effet d'avoir une opinion plus affinée.

A - Les charges de fonctionnement

(en millions de francs)

Nature	Projet de budget pour 1983	Budget de 1982	Variations en pourcentage
Frais de personnel	57 087,6	51 336,5	+ 11,2 %
Impôts et taxes	1 538,2	1 332,5	+ 15,4
Travaux, fournitures et services extérieurs (1)	9 458,9	8 526,3	+ 10,9
Transports et déplacements	3 876	3 465,1	+ 11,8
Frais divers de gestion	512,6	453,6	+ 13
Frais financiers :			
• intérêts des emprunts	12 777,4	8 454	+ 51,1
• intérêts des déposants de la CNE	20 038	15 408	+ 30
Charges exceptionnelles	915,2	121,2	+ 656,2
Amortissements	17 283	14 621	+ 18,2
Dotation de la C.N.E.	167,2	130,5	+ 28,5
Prestations entre fonctions principales	2 117	1 980	+ 6,9
Ecritures de régularisation	2 880	2 400	+ 20
Totaux	128 651,1	108 228,7	+ 18,8

(1) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement

Ce tableau permet de juger de l'activité de l'entreprise telle qu'elle est escomptée au cours de l'année 1983 et le pourcentage d'accroissement soit 18,8 % apparaît satisfaisant a priori. Mais il ne faut pas se masquer qu'il est tout d'abord en recul par rapport à celui de 1982 sur 1981 qui s'élevait à 21,6 %. Au surplus l'augmentation des frais de personnel qui de 51 336 passent à 57 687 millions de francs ne représente que 11,2 % d'accroissement contre 19,5 % en 1982.

Le pourcentage total de 18,8 % tire surtout son importance de l'augmentation des frais financiers soit + 51,1 % de charges d'emprunts et + 30 % d'intérêts à verser aux titulaires de livrets de

la Caisse Nationale d'Épargne. Somme toute la lecture du tableau qui précède reflète bien le caractère du budget de 1983 où les problèmes financiers dominant et où les facilités données par les ressources confiées par les épargnants et les souscripteurs prennent plus d'importance relative que celles que donnent l'emploi de la main d'œuvre et les problèmes de personnel. Répétons que le poids des problèmes financiers va s'accroître au cours des prochaines années qui verront les charges d'emprunts très sensiblement augmentées. En outre la dotation de la deuxième section relative aux remboursements des emprunts sera plus lourde.

Il est intéressant de suivre l'évolution générale des charges de fonctionnement depuis 1976.

1976	+ 26,4 %	1980	+ 14,9 %
1977	+ 20,3 %	1981	+ 7,8 %
1978	+ 19 %	1982	+ 21,7 %
1979	+ 17,1 %	1983	+ 18,8 %

Au vrai, le pourcentage de 1976 s'explique, compte tenu des dépenses résultant de l'application en année pleine du relevé des propositions mettant fin à la grande grève de 1974 (42 jours) dont le déroulement du 20 octobre au 2 novembre 1974 n'avait pu avoir de répercussion sur le budget de 1975.

L'année 1983 semble donc comparable à 1978 et 1979 mais pour ces deux années les charges d'emprunts et d'intérêts étaient encore loin de leurs niveaux de 1983.

Les frais de personnel dont l'accroissement est de 11,2 % contre 19,5 % témoignent de l'absence de création d'emplois véritables au cours de 1983, et donc d'un taux de productivité accrue.

Nos collègues remarqueront à nouveau la part importante représentée par la charge des intérêts dus aux déposants de la C.N.E. (+ 30 %) ce qui témoigne de la confiance des épargnants à l'égard de l'institution nationale dont les avoirs, en 1983, — année de ses 102 ans — devraient atteindre 221 000 millions de francs. Signalons que le produit des intérêts des sommes placées en portefeuille auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations représente 35,5 % des recettes de la fonction « Poste ».

1° - Les frais de personnel.

La présentation habituelle étant maintenue il est possible, dans les pages correspondantes du « Bleu », de prendre connaissance des parties concernant les charges de fonctionnement de chacune des deux grandes fonctions pour avoir une idée de la place des questions de personnel pour l'ensemble du budget annexe, la branche Poste, la branche Télécommunications et celle appelée Service Généraux.

Cette dernière intéressant les deux directions horizontales du ministère : La Direction du Personnel et des Affaires Sociales et la Direction du Budget et de la Comptabilité. Nos collègues peuvent de même avoir une vue résumée desdits problèmes en consultant la page 180 du « Bleu » intitulée « Compte prévisionnel d'exploitation ».

Ainsi les frais de personnel pour 1983 atteignent 57 087,7 millions de francs que l'on peut comparer aux 51 336,5 millions de francs de 1982 et aux 44 295,5 millions de francs de 1981.

Pour la Poste ils sont de 35 536,4 millions de francs et pour les Télécommunications de 21 551,3 millions de francs. La Poste reste une entreprise de main d'œuvre ; les Télécommunications étant plus mécanisées et automatisées.

L'augmentation des frais de personnel de la Poste passant de 32 026,5 millions de francs en 1982 à 35 536,4 millions de francs en 1983 représente 10,9 %, c'est-à-dire la moitié environ de l'an dernier. Aux Télécommunications la comparaison des frais de personnel de 1983, 21 551,3 millions de francs, avec ceux de 1982, 19 310 millions de francs fait apparaître un accroissement de 11,6 %.

La comparaison des frais globaux de personnel soit 57 087,6 millions de francs avec les 128 651,1 millions de francs représentant le total des charges de fonctionnement des PTT fait ressortir un pourcentage de 44,3 % très sensiblement en retrait par rapport aux années précédentes. L'évolution est intéressante à suivre depuis 1975 :

1975	48,6 %	1980	47,9 %
1976	47,5 %	1981	48,2 %
1977	46,8 %	1982	47,4 %
1978	46,2 %	1983	44,3 %

Ainsi nos collègues peuvent constater un des éléments caractéristiques du budget de 1983 et reconnaître que les chiffres sont éloquentes !

Pour 1983 la situation est la suivante :

— mesures acquises + 2 083 millions de francs pour 2 969 millions de francs en 1982

— services votés 53 419 millions de francs pour 45 895 millions de francs en 1982

— mesures nouvelles + 3 668 millions de francs pour 5 441 millions de francs en 1982

Les « mesures nouvelles » en matière de dépenses de personnel qui s'étaient accrues de 62,3 % en 1982 (5 441 millions de francs contre 3 352 millions de francs en 1981) sont en diminution de 33,7 %. Le projet pour 1983 ressemble en plus rigoureux au budget de 1981 où les mesures nouvelles en matière de personnel — année déjà sans création d'emploi autres que les auxiliaires — étaient en augmentation de 12,3 %.

Les mesures acquises.

Elles concernent comme à l'habitude :

- des transferts, virements et mouvements d'ordre
- des extensions en année pleine
- des ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- des applications de textes.

Les crédits correspondants à ces mesures couvrent les dépenses de traitements, de cotisations sociales, de primes et indemnités diverses.

Les mesures nouvelles.

C'est dans les années normales, la partie la plus vivante du projet de budget.

En 1983 avec 3 668,1 millions de francs elles représentent seulement 6,4 % des frais de personnel, 2,8 % du montant des charges de fonctionnement et 2,5 % du total des dépenses du budget annexe.

L'an dernier, les taux de variation étaient respectivement de 10,5 %, 4,8 % et 4,4 %.

Que d'une année à l'autre les propositions des mesures nouvelles soient jugées plus ou moins intéressantes il faut bien admettre par ailleurs qu'elles ne représentent qu'une infime part du budget annexe.

a) *Les créations d'emplois.*

L'année 1983 ne comportera aucune création d'emplois ce qui est inhabituel pour l'administration des Postes et télécommunications. C'est la traduction des orientations définies par le Premier ministre pour l'année considérée et qui doit ainsi ne comporter que la régularisation des 7 500 recrutements de 1982 rendus nécessaires pour faire face à la réduction à 39 heures du temps hebdomadaire de travail.

Les aménagements proposés à ce sujet conduisent ainsi à la création de 7 680 emplois et à la réduction de 355 010 heures d'utilisation d'auxiliaire représentant 180 emplois.

Ainsi sont réalisées :

— 5 080 créations et une réduction portant sur 157 810 heures à la Poste.

— 2 600 créations et une réduction de 197 200 heures aux Télécommunications.

— 24 créations et 24 suppressions d'emplois aux services généraux.

La consultation du Bleu dans sa partie récapitulative pages 174 et 175 permet d'avoir connaissance de l'état des effectifs au 31 décembre soit : 441 907 emplois et 67 857 625 heures, devenant 449 587 emplois et 67 502 615 heures en 1983.

Précisons que en raison du fait que les mouvements prévus pour 1983 sont la régularisation des recrutements effectués en 1982 pour l'application de la semaine de 39 heures, les aménagements correspondants, soit en créations ou suppressions d'emplois, soit en réduction d'heure, prennent tous effets du 1^{er} janvier 1983. Il n'y a donc pas de mouvements en 12/12^e, 9/12^e, 6/12^e ou 3/12^e. C'est plus clair !

b) Les crédits sociaux.

En matière de crédits sociaux la situation est complètement différente de celle de 1982 et cette rubrique traduit plus que toute autre le caractère du budget de 1983. En effet l'ajustement n'est plus que de 38 millions de francs montant le plus bas depuis de nombreuses années.

S'élevant à 38 millions de francs contre 80 en 1982, la dotation est répartie ainsi qu'il suit :

— 23,8 millions de francs au titre de la reconduction des crédits sociaux, obtenus en 1982, du budget des charges communes (20,6 millions en 1982) ;

— 14,1 millions de francs au titre des mesures spécifiques aux Postes et Télécommunications.

Les crédits spécifiques aux P.T.T. qui étaient de 59,4 millions de francs en 1982 sont frappés d'une diminution de 75 %. De 24 millions de francs en 1981 ils avaient été majorés de 147,5 % au titre de 1982 ce qui était considérable et surtout très inhabituel. Comme l'an dernier il est intéressant de suivre l'évolution de la dotation de cette rubrique :

1978	40 millions de francs	1981	39,5 millions de francs
1979	38,3 »	1982	80 »
1980	45 »	1983	38 »

La situation est donc comparable à celle de 1979 mais les « francs » ne sont plus les mêmes.

c) Majoration de la prime de résultat d'exploitation.

La rigueur est moins accentuée qu'en matière de crédits sociaux.

La prime de résultat d'exploitation de 3 225 francs en 1982 s'élève à 3 527 francs en 1983 soit en plus 302 francs ce qui représente une augmentation de 9,3 %. Rappelons qu'elle avait été majorée de 14,1 % en 1982 et de 10,3 % en 1981.

Les critères qui servent de base à la fixation de son montant annuel ne sont pas connus. Ne conviendrait-il pas d'établir des bases rationnelles de fixation ?

d) Les mesures indemnitaires.

En plus de la majoration de la prime de résultat d'exploitation passant de 3 225 à 3 527 francs il est bon de citer :

— la revalorisation de 16 à 25 francs, 5, par demi-journée d'escorte, de l'indemnité spéciale en faveur des personnes chargées de l'escorte des fonds,

— la majoration de 25 % de l'indemnité des comptables centraux,

— la revalorisation de 50 % de l'indemnité accordée aux agents qui remplacent les receveurs chefs de centre et receveurs distributeurs,

— la revalorisation de 9,5 % de l'indemnité de gérance et responsabilité et de l'indemnité de gestion des ateliers-garage,

— la majoration du taux horaire de l'indemnité pour la manipulation de fonds relevée de 1,25 franc,

— l'indemnité pour travail matinal allouée à certains receveurs et receveurs distributeurs,

— le relèvement de 46,4 % de l'indemnité allouée aux personnels du service du contrôle des prix de revient des marchés.

Etc...

Les détails sur ces mesures sont données dans les pages correspondantes du Bleu relatives aux mesures nouvelles concernant chaque grande fonction : Poste, Télécommunications et Services généraux.

2° *Les travaux, fournitures et services extérieurs*

La dotation qui était en 1982 de 8 526,2 millions de francs s'élève en 1983 à 9 458,9 millions de francs ce qui représente un accroissement de 10,9 %. Rappelons pour mémoire que l'augmentation de l'an dernier par rapport à 1981 atteignait 17 % et celle de 1981 par rapport à 1980, 12,3 %.

Le montant des mesures nouvelles est de 931,1 millions de francs en net recul par rapport aux 1 225,8 millions de francs de l'année dernière.

Les dépenses de cette rubrique sont relatives aux taxes sur les véhicules à moteur, contributions mobilières et taxes assimilées, achats de fournitures postales, dépenses de carburants, loyers des terrains et immeubles, dépenses d'entretien et d'énergie, chauffage, électricité, outillages, pièces détachées, dépenses d'habillement, location de matériels informatiques, impression de l'annuaire, etc.

Au titre du chapitre 63.02 on peut remarquer un supplément de dotation de 310 millions de francs qui représente l'ajustement des crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des Télécommunications pour l'occupation des locaux dont la construction a été financée avec les fonds provenant de ces sociétés.

Le tableau ci-après indique les montants inscrits au budget chaque année et représentant les ajustements dont il s'agit :

1972 130 millions	1978 280 millions
1973 180	1979 320
1974 191,8	1980 260
1975 290,7	1981 240
1976 269,8	1982 150
1977 350	1983 310

Ces majorations, s'ajoutant annuellement, constituent une charge considérable pour l'Administration des Postes et Télécommunications.

3° *Les transports et déplacements*

Pour 1983 la dotation de cette rubrique s'élève à 3 876 millions de francs à rapprocher des 3 465 millions de francs de l'an dernier. L'augmentation est donc de 411 millions de francs soit 11,8 % d'accroissement. Comme chaque année c'est la Poste qui a la plus forte dotation 2 627,9 millions de francs, soit plus du double de celle des Télécommunications qui s'élève à 1 227,8 millions de francs.

Il est intéressant d'indiquer la nature des dépenses correspondantes. Elles ont trait :

- à l'augmentation des frais de missions et déplacements,
- à l'accroissement des charges relatives aux changements de résidence et aux voyages de congés,
- à la hausse des tarifs et à l'augmentation du trafic pour les transports de correspondances et de matériels,
- à l'augmentation des frais de déplacements des agents des services techniques liés à l'accroissement d'activité,
- à l'accroissement des déplacements internationaux liés à la promotion dans le monde des ventes françaises dans les secteurs industriels liés aux Télécommunications, etc...

4° Les frais divers de gestion

Ils progressent de 453,6 millions de francs en 1982 à 512,6 millions de francs en 1983, soit de 59 millions de francs représentant 13 % contre 15 % l'an dernier.

Les mesures nouvelles s'élèvent à 40,7 millions pour la Poste, 5,1 millions pour les Télécommunications et 6,4 millions de francs pour les services généraux.

A signaler une diminution en ce qui concerne les « mesures acquises » de la branche Télécommunications.

Les frais divers de gestion sont relatifs à :

- l'augmentation des primes d'impulsion de la C.N.E.,
- l'altération des pertes de caisse subies par les agents,
- le paiement des remises sur vente de figurines et distribution d'imprimés sans adresse,
- le versement au Fonds national de solidarité,
- la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux,
- les frais relatifs à la formation permanente,
- les dédommagements en faveur d'agents victimes de vols ou d'accidents,
- la participation au fonctionnement du groupement interinstitutions automatiques de billets (GIDAB) et aux différents G.I.E., relatifs aux nouveaux moyens de paiement.

A remarquer qu'il n'est plus fait état de subvention versée à la société française de télédistribution ainsi qu'à la télédiffusion de France.

5° *Les amortissements*

La dotation, qui était déjà d'un montant très élevé, fait à nouveau un sérieux bond en avant passant de 14 621 millions de francs en 1982 à 17 283 millions de francs pour 1983.

Remarquons la part très importante des Télécommunications qui, avec 16 093 millions de francs, ont plus de 93 % de la dotation. Le reste étant pour la fonction Poste soit 1 190 millions de francs représentant 7 %.

Ces dépenses de première section constitue une recette de la deuxième section dans une proportion très importante 17 283 millions de francs sur 36 935 millions de francs soit 46,7 %.

6° *Les opérations de régularisation*

Elles sont composées :

— des prestations de service entre fonctions principales pour 2 117 millions de francs,

— des écritures diverses de régularisation se rapportant au compte d'exploitation pour 2 880 millions de francs,

— des charges exceptionnelles se rapportant au compte des pertes et profits pour 915,2 millions de francs,

— de l'excédent d'exploitation affecté aux recettes du budget général pour 2 000 millions de francs,

— l'excédent d'exploitation affecté à la deuxième section et à la dotation de la C.N.E. soit 927,9 millions de francs (167,2 millions de francs pour la C.N.E.).

7° *Les frais financiers*

Comme à l'habitude ils comprennent :

- les frais financiers proprement dits,
- les intérêts à servir aux titulaires de livrets de la Caisse Nationale d'Épargne.

Les frais financiers proprement dits.

Ce sont comme chaque année, en mesures acquises et services dotés, les dotations habituelles relatives aux charges financières dont bénéficient les sociétés de financement des Télécommunications et au service des emprunts. La consultation de la page 149 du « Bleu » fait apparaître une troisième rubrique en matière de frais financiers proprement dits. Intitulée « frais de banque », comme en 1982, elle concerne un ajustement de crédit de + 480 millions de francs au titre du chapitre 67.01 article 20.

La différence avec l'ajustement de 1982 qui s'élevait à 5,5 millions de francs nécessiterait quelques explications complémentaires de la part du Gouvernement.

● Les charges financières résultant de versements aux sociétés de financement des Télécommunications.

La dotation en « mesures acquises » comporte un accroissement de 480 millions et s'élève ainsi au total de 1 755 millions de francs contre 1 275 millions de francs en 1982.

Nos collègues savent déjà que cette charge représente le montant des intérêts intercalaires des avances faites aux constructeurs par les sociétés de financement payés directement par l'administration.

Comme chaque année la consultation de trois pages différentes du « Bleu », donne une idée du supplément global de charges pour 1983 résultant de l'intervention des sociétés :

— 480 millions au titre des intérêts intercalaires sur avances (page 72)

— 310 millions au titre des loyers de crédits bail (page 123)

— 227 millions en crédits de paiement de la deuxième section au titre de la T.V.A. à payer du fait de l'intervention desdites sociétés (page 87).

● Le service des emprunts

La charge du service des intérêts annuels pour les emprunts émis jusqu'en 1982 entraîne une dépense de 11 016 millions de francs à comparer avec celle de l'an dernier 7 173 millions de francs ce qui représente un accroissement de 53,6 %.

La charge est très élevée mais peu d'observations peuvent être faites à ce sujet en raison du caractère de la prestation à servir aux souscripteurs. Les tableaux ci-après renseignent sur les différentes émissions réalisées en 1981 et une partie de 1982 ainsi que sur l'émission permanente des bons des Postes et télécommunications.

Emprunts souscrits en 1981

Type d'emprunts	Montants (millions de francs)	Dates d'émission	Taux	Amortissement	
				Durée	Conditions particulières
1. Emprunts publics P.T.T.	1 289	Octobre	17,40	12 ans	12 séries égales
2. Bons d'épargne P.T.T.	2 125		(a)		
Total (1) et (2)	3 414				
3. Emprunts C.N.T.					
3.1 Marché international					
Papier commercial	171	Déc. 1980			
Eurocrédit 300 M \$	1 368	Janvier	Variable	10 ans	In Fine
100 M FS	245	Février	5,625	10 ans	In Fine
Eurocrédit 360 M \$					Différé
(181 M \$)	947	Mai	Variable	10 ans	de 5 ans
75 M \$	410	Septembre	15	7 ans	In Fine
50 M \$	262	Novembre	15	7 ans	In Fine
Total international	3 423				
3.2. Marché intérieur					
Emprunt public	1 961	Août	17,50	12 ans	12 séries égales
Emprunt public	473	Décembre	16	12 ans	3 séries égales
Prêt C.D.C.	2 000	Décembre	17,10	12 ans	11 séries égales après différé
Total intérieur	4 434				
Total C.N.T.	7 857				
Total des émissions de 1981	11 271				

EMPRUNTS SOUSCRITS EN 1982 (au 31 juillet 1982)

Type d'emprunts	Montants (millions de francs)	Dates d'émission	Taux	Amortissement	
				Durée	Conditions particulières
1. Emprunts publics P.T.T.	1 200	Mai	16,90	12 ans	4 séries égales
2. Bons d'Epargne P.T.T.	944		(a)		
Total (1) et (2)	2 144				
3. Emprunts C.N.T.					
3.1. Marché international					
Eurocrédit 360 M\$ (179 M\$)	1 053		Variable		
Eurocrédit 50 M\$	290	Déc. 1981	Variable	10 ans	In Fine
Eurofrancs	83	Janvier	17,40	10 ans	Différé de 2 ans
100 MFS	322	Février	7,25	10 ans	In Fine
20 000 M Yens	510	Mars	8,20	10 ans	Différé de 5 ans
275 M\$	1 717	Avril	Variable	8 ans	In Fine
Eurocrédit 25 M\$	154	Mai	Variable	8 ans	Différé de 4 ans
Eurocrédit 275 M\$ (205 M\$)	1 398	Juillet	Variable	8 ans	Différé de 4 ans
100 M DM 360 M\$	278	Août	9,50	10 ans	In Fine
Eurocrédit 275 M\$ (20M\$)	137		Variable	10 ans	Différé de 5 ans
Eurocrédit (70 M\$)	479		Variable	8 ans	Différé de 4 ans
10 000 M Yens	265		Variable	10 ans	Différé de 5 ans
Total international	6 686				
3.2. Marché intérieur					
Prêt bancaire	200	Mars	17,10	7 ans	In Fine
Emprunt public	1 000	Mai	16,90	10 ans	10 séries égales
Emprunt public (2 ^e tranche)	26	Juillet	16	12 ans	Différé de 3 ans
Total intérieur	1 226				
Total C.N.T.	7 912				
Total des émissions de 1982	10 056				

(a) Bons à intérêt progressif analogues aux bons du Trésor.

● Les intérêts dus aux déposants de la Caisse Nationale d'Epargne.

La charge pour 1983 est prévue pour atteindre 20 038 millions en augmentation de 4 630 millions de francs sur 1982, ce qui représente un accroissement de 30 %.

Le montant des intérêts est évidemment fonction de l'importance du montant des avoirs existants sur les livrets au début de l'année compte tenu des intérêts capitalisés au 31 décembre précédent et de l'excédent des dépôts sur les retraits en cours d'année.

En 1983 il est prévu que le montant des avoirs devrait atteindre 221 000 millions de francs, l'excédent des dépôts en cours d'année devant atteindre 8 500 millions de francs.

Ces évaluations sont toujours délicates à établir en raison des aléas de la situation économique générale, mais il faut remarquer, que d'une façon générale les prévisions dont il s'agit serrent la réalité d'assez près.

B. Les dépenses en capital

Elles se composent :

- des remboursements des emprunts
- des dépenses d'équipements programmés
- du paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications (T.V.A.)
- des immobilisations produites par l'Administration pour elle-même.

1. — Remboursements des emprunts

En 1983, il est prévu de rembourser pour 6 716 millions de francs d'emprunts et d'avances. On peut rapprocher ce chiffre de celui de 1982 qui s'élevait à 4 378 millions de francs. La différence est de 2 338 millions de francs représentant une augmentation de 53,4 %. Les remboursements intéressent la Poste pour 3 179,4 millions de francs et les télécommunications pour 3 536,6 millions de francs. Il est certain que la dotation de cette rubrique sera de plus en plus importante du fait de l'endettement croissant des P.T.T. depuis une dizaine d'années et de l'arrivée d'échéances d'amortissement importantes dans les prochains exercices.

2. — Les autorisations de programme

Pour 1983, il y a stagnation évidente puisque la dotation globale n'est que de 27 845 millions de francs contre 27 700 millions de francs en 1982. L'accroissement est donc limité à 145 millions de francs ce qui représente + 0,52 %. L'année 1983 ressemble plus à 1981 (+ 1,8 %) qu'à 1982 où l'accroissement atteignait 12,6 %. Cette stagnation des investissements obligera à plus de rigueur dans les choix. Les explications du Gouvernement apparaissent nécessaires.

La répartition est ainsi faite :

- 2 305 millions de francs pour la Poste
- 25 139 millions de francs pour les Télécommunications
- 401 millions de francs pour les Services Généraux.

il y a donc baisse pour la Poste (— 50 millions) et pour les Services Généraux (— 19 millions).

L'évolution d'une année sur l'autre est donnée par le tableau ci-après :

Rubriques	Projet de budget pour 1983	Budget de 1982	Variations (pourcentages)
● Equipement de la Poste	2 305	2 355	— 2,1
● Equipement des Télécommunications	25 139	24 925	+ 0,8
● Equipement des Services Généraux			
— Poste	40	145	— 73
— Télécom.	361	275	+ 31,3
Totaux Services Généraux	401	420	— 4,5
Totaux équipements programmés	27 845	27 700	+ 0,52

Les autorisations de programmes dans leur ensemble ne progressent pas et l'on ne retrouve certes pas en 1983 l'accroissement des Télécommunications de 1982 qui atteignait 10,7 %.

Sur les 27 845 millions de francs les Télécommunications se taillent comme prévu la part du lion avec 25 500 millions de francs (y compris les 275 millions de francs des Services Généraux) soit 91,5 %, la Poste pouvant utiliser les 8,5 % restant dont 40 millions au titre des Services Généraux.

L'équipement téléphonique du pays, de même que la rénovation et la modernisation de la Poste pourront-ils être poursuivis ? Les PTT ne semblent pas être en position de participer à la phase de reprise économique par l'investissement que la Commission appelle de tous ses vœux.

A ce titre, il faut signaler que pour 1983 l'apport des sociétés de financement est encore prévu pour un montant de 2 000 millions de francs, ce qui porte à 29 845 millions de francs le montant des autorisations d'engagement demandées.

Ce mode de financement des équipements des Télécommunications nous paraît particulièrement onéreux pour l'Administration.

3 — *Les crédits de paiement*

Venant après la fixation du montant des autorisations de programme, l'approche qui est faite des moyens à mettre en œuvre pour réaliser le programme en 1983 se fait à partir de l'étude des crédits destinés à payer les dépenses correspondantes pendant l'année considérée.

Etablir un plan de travaux est une chose, payer le coût de ces travaux en est une autre et d'autant plus que le montant atteint la somme élevée de 27 848 millions de francs.

Ainsi en 1983 les crédits de paiement atteignent 36 935 millions de francs soit + 15 %. Ceux relatifs à la fonction Poste tiennent compte du déficit d'exploitation de 1982, soit 9 millions de francs.

Une partie de ces crédits, à hauteur de 227 millions, servira à couvrir les frais de T.V.A. résultant de l'intervention des sociétés de financement de Télécommunications.

La dotation destinée à couvrir les frais de remboursement des emprunts et avances passe de 4 318,7 millions de francs en 1982 à 6 716 millions de francs en 1983, ce qui représente un accroissement de 53,4 %. Cette rubrique est destinée à être de plus en plus importante dans les années à venir. La croissance d'emprunts effectués depuis le début de la décennie des années 70 notamment pour l'équipement téléphonique du pays se fera de plus en plus lourdement sentir.

Les mesures nouvelles atteignent pour 1983 : 7 420 millions. L'évolution de ces « mesures nouvelles » en matière de dépenses d'équipement est intéressante à examiner depuis l'année 1977 :

1977	6 970 millions	1981	6 018 millions
1978	6 161 millions	1982	6 806 millions
1979	7 029 millions	1983	7 420 millions
1980	7 005 millions		

Aussi l'année 1983 va légèrement dépasser l'année 1979 mais se trouvera mieux dotée que les deux années intérimaires de 1981 et 1982.

Il est souhaitable que des perspectives meilleures soient ouvertes par le 9^e plan qui doit être lancé à partir de janvier 1984.

4. — *Production d'immobilisation par l'administration elle-même*

La dotation pour 1983 de 2 230 millions de francs est en augmentation de 239 millions sur celle de 1982 — l'accroissement est de 12 %.

III. LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

Ayant examiné le projet de budget en considérant ses grandes masses puis, plus en détail les charges de fonctionnement et les dépenses en capital, il convient de se préoccuper des moyens à mettre en œuvre pour faire face aux dépenses envisagées. Recette de fonctionnement comprise dans la première section du budget annexe et recette de deuxième section ou recette en capital feront l'objet de mon analyse. Je rappelle que les caractéristiques les plus intéressantes du budget annexe sont l'existence d'une deuxième section avec la possibilité d'emprunts et l'obligation de présenter des comptes équilibrés.

A. Les recettes de l'exploitation

Elles font l'objet de la deuxième partie du compte prévisionnel d'exploitation qui figure à « la page 180 du « bleu ».

Il faut distinguer :

— les recettes de l'exploitation proprement dites qui comprennent :

- des produits d'exploitation,
- des remboursements des services rendus à divers services et administrations.

— les produits financiers qui sont le montant des intérêts des placements des fonds de la Caisse Nationale d'Épargne reçu de la Caisse des Dépôts et Consignations, gérante du portefeuille de l'Institution, et le montant des intérêts versés par le Trésor sur les fonds libres particuliers déposés aux chèques postaux.

— les travaux faits par l'Administration elle-même,

— les autres recettes.

Les recettes de l'exploitation

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1983	Budget de 1982	Variations (pourcentages)
— Recettes d'exploitation proprement dites :			
• Produits d'exploitation.....	89 069,1	79 150,4	+ 12,5
• Remboursements de services rendus (1)	7 819,6	6 679,3	+ 17
— Produits financiers :			
• Produits de la CNE	23 508,5	18 944,6	+ 24
• Intérêts versés par le Trésor	6 377,1	5 916,1	+ 7,7
• Travaux faits par l'Administration pour elle-même	2 230	1 991	+ 12,2
— Autres recettes :			
• Produits exceptionnels	291	275,5	+ 5,8
• Prestations entre fonctions principales	2 117	1 980	+ 6,9
Totaux	131 412,3	114 936,9	+ 14,3

(1) dont 1 136 millions de francs de subvention reçus du budget général

(2) dont 1 236 millions de francs de subvention reçus du budget général

1. — Les recettes d'exploitation proprement dites

Le plus gros apport est constitué par les recettes des Télécommunications qui s'élèvent à 61 386,5 millions de francs, à comparer avec les 55 464,8 millions de francs de 1982, soit une augmentation de 5 921,7 millions de francs et de 10,6 % encore supérieur au pourcentage de 1981 mais très inférieure aux 18,7 % de 1982. Rappelons que la meilleure année était 1980 où la progression évaluée était de 27 %.

La Poste a présenté une situation moins brillante en valeur absolue puisque les produits de l'exploitation sont évalués à 26 859,3 millions de francs contre 22 831,1 millions de francs en 1982. Toutefois la variation représente une augmentation de 17,7 %.

Il faut préciser toutefois que les produits de la Poste représentent un peu plus de 30 % des recettes globales et ceux des Télécommunications un peu moins de 70 %.

Au surplus les recettes de la Poste représentent 43 % environ des recettes des Télécommunications.

2. — *Les produits financiers*

Cette partie des recettes de fonctionnement concerne exclusivement la fonction Poste et se compose :

- des intérêts servis à la Caisse Nationale d'Épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le montant du portefeuille de l'Institution Nationale constitué par les fonds des déposants ;
- des intérêts des fonds de l'épargne-logement placés également en portefeuille à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- des intérêts de la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne constituée par des immeubles appartenant à l'Institution et loués, et par un portefeuille de valeurs mobilières ;
- du montant des droits perçus en matière d'avances sur pensions affectués dans les départements où la mensualisation du paiement des pensions n'est pas encore en vigueur. Rappelons que ce droit est de 1 % et que le bénéficiaire peut aussi toucher sa pension mensuellement.

Les produits financiers s'élèvent à 29 885,6 millions de francs et atteignaient 24 860,7 millions de francs en 1982.

Au niveau de 29 885,6 millions de francs les produits financiers dépassent donc à nouveau le produit des taxes de la fonction Poste qui atteignent 26 859,3 millions de francs.

Les intérêts des placements financiers constituent donc la part la plus importante des ressources de la fonction Poste et ce, bien que la rémunération des fonds libres des chèques postaux par le Trésor encore limitée à 6,5 %.

La Commission estime que le taux de rémunération des fonds mis à la disposition du Trésor devrait être fixé par référence à celui du marché monétaire qui s'élève actuellement à 14,1/8 %.

A titre d'information les taux moyens de rendement du portefeuille de la Caisse Nationale d'Épargne sont de 9,5 % pour le long terme, le court terme étant rémunéré à 11,5 %.

Au total le portefeuille, la dotation de l'épargne-logement et les droits d'avances sur pension rapportent à la Caisse Nationale d'Épargne 23 508,5 millions de francs que l'on peut comparer au 18 994,6 millions de francs de 1982.

3. — *Les travaux faits par l'administration pour elle-même*

La dotation de 1983 s'élève à 2 230 millions de francs soit en augmentation de 12,2 % sur 1982 où elle atteignait 1 991 millions de francs.

Cette recette de première section est prise en dépense de deuxième section au titre d'écriture de régularisation.

4. — *Les autres recettes*

Ce sont les recettes exceptionnelles et la prestation de service entre fonctions principales.

Les recettes exceptionnelles atteignent 291 millions de francs en augmentation de 5,8 % sur 1982 où la dotation était de 275,5 millions de francs. Ces recettes concernent également des opérations intéressant des exercices antérieurs et le compte de pertes et profits.

B. Les recettes en capital

Pour faire face aux dépenses inscrites à la deuxième section du budget annexe, les prévisions de ressources par nature font l'objet du tableau ci-après :

(en millions de francs)

Rubriques	Projet de budget pour 1983	Budget de 1982	Variations (pourcentages)
• Ecritures de régularisation.....	2 880	2 400	+ 20
• Amortissements.....	17 283	14 621	+ 18,2
• Dotation de la C.N.E.	167,3	130,5	+ 28,5
• Produit brut des emprunts	15 844	11 439	+ 38,5
• Excédent d'exploitation	760,7	3 508,2	— 78,3
Total	36 935	32 098,7	+ 15

Il est à remarquer qu'amortissements et écritures de régularisation représentent les 5/9 du total des recettes de deuxième section.

De même le produit des emprunts représente un petit peu moins des 4/9 restant.

C'est dire que les résultats de l'exploitation n'entrent que pour une faible part dans les projets de 1983, l'excédent d'exploitation reculant de 78,3 % par rapport à celui de 1982 qui était déjà en retrait de 44 % par rapport à celui de 1981.

L'autofinancement, soit le montant global des recettes diminué du produit attendu des emprunts, représente 21 091 millions de francs soit 57,1 %. Rappelons que le pourcentage de l'an dernier était de 64,3 %. Il y a un recul sensible mais la situation reste malgré tout saine. Néanmoins, l'endettement persistant et les charges d'emprunt poseront à terme un problème délicat.

IV. — TABLEAUX RÉCAPITULATIFS ET COMPTES

A. — ENSEMBLE DU BUDGET

Tableau n° 1
Fonctionnement

Numéros des comptes	NATURE	MONTANT		Variations en pourcentages
		1982	1983	
	DÉPENSES			
61	Frais de personnel.....	51 336,5	57 087,6	+ 11,2
62	Impôts et taxes.....	1 332,5	1 538,2	+ 15,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	8 526,3	9 458,9	+ 10,9
64	Transports et déplacements.....	3 465,1	3 876	+ 11,8
66	Frais divers de gestion.....	453,6	512,6	+ 13
67	Frais financiers..... (dont intérêts de la C.N.E.)	23 862 (15 408)	32 815,4 (20 038)	+ 37,6
68	Amortissements.....	14 621	17 283	+ 18,2
69.01	Prestation extra fonctions principales.....	1 980	2 117	+ 6,9
69.04	Charges exceptionnelles.....	121,2	915,2	+ 656,2
69.06	Excédent d'exploitation pour budget général.....	3 200	2 000	- 37,4
69.03	Ecritures de régularisation.....	2 400	2 880	+ 20
	Total.....	111 298,2	130 483,9	+ 17,2
69.07	Dotation de la C.N.E.....	130,5	167,3	+ 28,5
	Total.....	111 428,7	139 651,5	+ 17,2
69.07	Excédent d'exploitation.....	3 508,3	760,8	- 78,3
	RECETTES			
70	Produits d'exploitation :			
	• Produits de taxes.....	78 295,9	88 245,8	+ 12,7
	• Services rendus à diverses adm.	4 716	5 582,1	+ 18,3
	• Recettes diverses.....	854,6	823,3	+ 3,7
71	Subventions, dons et legs.....	1 136	1 236	+ 8,8
76	Produits accessoires.....	826,8	1 001,5	+ 21,1
77	Produits financiers :			
	• C.N.E.	18 887	23 438	+ 24
	• Chèques postaux.....	5 809	6 246	+ 7,5
	• Autres.....	164,7	201,6	+ 22,5
78	Travaux faits par l'adm. pour elle-même.....	1 991	2 230	+ 12,2
79.01	Prestations entre fonctions principales.....	1 980	2 117	+ 6,9
79.04	Recettes exceptionnelles.....	275,5	291	+ 5,8
	Total.....	114 936,5	131 412,3	+ 14,3

Tableau n° 2 opérations en capital

(en millions de francs)

	Budget de 1982	projet de budget de 1983	Variation en pourcentages
A. Autorisations de programme :			
● Equipement des Postes	2 355	2 305	- 2,1
● Equipement des Télécommunications	24 925	25 139	+ 0,8
● Equipement des services généraux.....			
— Poste	145	40	- 73
— Télécommunications	275	361	+ 31,3
Totaux	27 700	27 845	+ 0,52
B. Crédits de paiement :			
● Dépenses :			
— Remboursements d'emprunts	4 738,7	6 716	+ 53,4
— Equipements commandés	25 729	27 989	+ 8,7
— Production de l'Administration pour elle-même	1 991	2 230	+ 12,2
Totaux	32 098,7	36 935	+ 15
● Ressources			
— Ecritures de régularisation	2 400	2 880	+ 20
— Amortissements	14 621	17 283	+ 18,2
— Produit des emprunts	11 439	15 844	+ 38,5
— Excédent d'exploitation	3 638,8	928	- 74,4
Totaux	32 098,8	36 935	+ 15

B. — BRANCHE POSTE

Tableau n° 3 Fonctionnement

(En millions de francs)

Numéros des comptes	NATURE	MONTANT		Variations en pourcentages
		1982	1983	
	DÉPENSES			
61	Frais de personnel.....	31 311,6	34 740,7	+ 10,9
62	Impôts et taxes.....	805,7	931,9	+ 13,5
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	2 570,3	2 836,6	+ 10,3
64	Transports et déplacements.....	2 365,4	2 627,9	+ 11
66	Frais divers de gestion.....	272,4	319,6	+ 17,2
67	Frais financiers..... (dont intérêts de la C.N.E.)	18 266,8 (15 408)	23 370 (20 038)	+ 27,9
68	Amortissements.....	1 021	1 190	+ 16,5
69.01	Prestations entre fonctions principales.....	490	545	+ 10,2
69.03	Dépenses exceptionnelles.....	8	65	+ 712,5
69.07	Versement à la dotation de la C.N.E.	130,5	167,2	+ 28,5
	Part de dépenses au titre des services généraux.....	958,3	1 061,7	+ 10,7
	Totaux	58 200	67 856,4	+ 16,5
	RECETTES			
70	Produits d'exploitation :			
	• Produits de taxes.....	22 831,1	26 859,3	+ 17,5
	• Services rendus à diverses administrations.....	4 669	5 534,5	+ 18,5
	• Recettes diverses.....	240,2	291,4	+ 21,2
71	Subventions, dons et legs.....	1 136	1 236	+ 8,8
76	Produits accessoires.....	196,6	201,8	+ 2,5
77	Produits financiers :			
	• C.N.E.	18 887	23 438	+ 24
	• Chèques postaux.....	5 809	6 246	+ 7,5
	• Divers.....	164,7	201,6	+ 22,5
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	79	92	+ 16,4
79.01	Prestations de services entre fonctions principales.....	1 490	1 572	+ 5,5
79.04	Recettes exceptionnelles.....	190,5	201	+ 5,7
	Total des produits	55 693,1	65 873,6	+ 18,2
	Déficit d'exploitation.....	2 507,1	1 982,9	- 20,9
	Totaux égaux aux produits	58 200,2	67 856,5	+ 16,5

Tableau n° 4
Branche Poste : deuxième section (opérations en capital)
1° Répartition entre articles et paragraphes des autorisations
de programme pour 1983

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
	§ 10 Opérations immobilières	§ 20 Matériels techniques	§ 30 Matériels mécanogra- phiques	§ 40 Matériel de transports	§ 60 Services liés à la réalisation des immobili- sations	§ 70 Immobili- sations	TOTAUX
• Art. 10. Réseau d'acheminement et distribution du courrier	862 000 000	379 000 000	10 000 000	386 000 000	»	»	1 637 000 000
• Art. 20. Guichets et recettes dis- tribution	12 000 000	50 000 000	60 000 000	»	»	»	122 000 000
• Art. 30. Centres des Services finan- ciers immeubles CNE et CRIP	115 500 000	»	127 260 000	240 000	»	»	239 000 000
• Art. 40. Recherche, développement contrôle technique	»	»	»	»	56 000 000	»	56 000 000
• Art. 50. Services divers :							
Service automobile.....	35 000 000	»	»	7 000 000	»	»	42 000 000
Autres services divers	105 000 000	36 000 000	11 000 000	5 000 000	»	»	157 000 000
• Art. 80. Formation et hébergement des élèves	»	»	»	»	»	52 000 000	52 000 000
TOTAUX.....	1 125 500 000	465 000 000	208 260 000	398 240 000	56 000 000	52 000 000	2 305 000 000

2° Présentation budgétaire traditionnelle

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1982	Demandées pour 1983	différence en pourcentage	Votés pour 1982	DEMANDES POUR 1983			Différence en pourcentages
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. Remboursements d'emprunts	»	»	»	2 020,4	3 179,4	»	3 179,4	+ 57,3
II. Dépenses d'équipements :								
• Equipement de la poste	2 355	2 305	- 2,1	1 984,3	1 245,4	961	2 206,4	+ 11,1
• Participation aux dépenses des services généraux	145	40	- 73	88,7	80,3	13,2	93,5	+ 0,5
	<u>2 500</u>	<u>2 345</u>	<u>- 6,2</u>	<u>2 073</u>	<u>1 325,7</u>	<u>974,2</u>	<u>2 299,9</u>	<u>+ 10,9</u>
III. Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même...	»	»	»	79	»	92	92	+ 16,4
IV. Couverture du déficit d'exploita- tion	»	»	»	<u>2 507,1</u>		<u>1 982,9</u>	<u>1 982,9</u>	<u>- 20,9</u>
	<u>2 500</u>	<u>2 345</u>	<u>- 6,2</u>	<u>6 679,5</u>	<u>4 505,1</u>	<u>3 049,1</u>	<u>7 554,2</u>	<u>+ 13,1</u>

C. — BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Tableau n° 5
Fonctionnement

(En millions de francs)

Numéros des comptes	NATURE	MONTANT		Variations en pourcentages
		1982	1983	
	DÉPENSES			
61	Frais de personnel.....	18 924,4	21 118,4	+ 15,4
62	Impôts et taxes.....	505,8	582,3	+ 16,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	5 666,2	6 307,4	+ 11,3
64	Transports et déplacements.....	1 081,7	1 227,9	+ 13,5
66	Frais divers de gestion.....	130	132,9	+ 1,5
67	Frais financiers.....	5 595,2	9 444,9	+ 68,7
68	Amortissements.....	13 600	16 093	+ 18,3
69.01	Prestation entre fonctions principales.....	1 490	1 572	+ 5,5
69.04	Dépenses exceptionnelles.....	113,2	850,2	+ 652,2
69.03	Ecriture de régularisation.....	2 400	2 880	+ 20
69.06	Excédent affecté au budget général.....	3 200	2 000	- 37,4
	Part de dépenses pour services généraux.....	521,7	586,1	+ 12,4
	Totaux	53 228,2	62 795,1	+ 17,9
	Excédent d'exploitation.....	6 015,3	2 743,6	- 119,2
	RECETTES			
70	Produits d'exploitation :			
	• Taxes.....	55 464,8	61 386,5	+ 10,6
	• Services rendus à d'autres administrations.....	47,5	47,6	»
	• Divers.....	614,4	531,9	- 13,5
76	Produits accessoires.....	630,2	799,7	+ 26,9
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	1 912	2 138	+ 11,7
79.01	Prestations entre fonctions principales.....	490	545	+ 11,2
79.04	Recettes exceptionnelles.....	85	90	+ 5,8
	Totaux	59 243,9	65 538,7	+ 10,6

Tableau n° 6
BRANCHE TÉLÉCOMMUNICATIONS : DEUXIÈME SECTION : OPÉRATION EN CAPITAL
1 — Répartition des autorisations de programme demandées pour 1983

NATURE DESTINATION	695.03						§ 30 Matériels mécano- graphiques et ordinateurs	§ 40 Matériels de transports	§ 60 Services liés à la réalisation des immo- bilisations	70 Immo- bilisa- tions	TOTAL
	§ 10 Opérations immobilières	§ 20 Matériels techniques									
		Equipement des centraux	Equipement des réseaux urbains	Equipement d'extré- mités	Equipement des réseaux inter- urbains	Total § 20					
Réseau international.....	67 000 000	60 000 000	»	»	598 000 000	658 000 000	7 000 000	5 000 000	»	»	737 000 000
Réseau national.....	120 000 000	235 000 000	»	»	1 750 000 000	1 385 000 000	30 000 000	25 000 000	»	»	1 560 000 000
Réseau régional.....	1 660 000 000	4 800 000 000	6 286 000 000	2 185 000 000	1 848 000 000	15 119 000 000	515 000 000	460 000 000	»	»	17 754 000 000
Téléinformatique et réseaux spécialisés.....	10 000 000	270 000 000	»	110 000 000	200 000 000	580 000 000	10 000 000	»	»	»	600 000 000
Recherche et développement.....	100 000 000	45 000 000	»	»	»	45 000 000	50 000 000	25 000 000	2 025 000 000	»	2 245 000 000
Satellite.....	10 000 000	»	»	»	535 000 000	535 000 000	»	5 000 000	40 000 000	»	590 000 000
Réseau large bande.....	»	»	105 000 000	»	25 000 000	130 000 000	»	»	265 000 000	»	395 000 000
Vidéotex.....	20 000 000	110 000 000	»	1 000 000 000	28 000 000	1 138 000 000	»	»	20 000 000	»	1 178 000 000
Formation et hébergement des élèves.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80 000 000	80 000 000
Total	1 987 000 000	5 520 000 000	6 391 000 000	3 295 000 000	4 384 000 000	19 590 000 000	612 000 000	520 000 000	2 350 000 000	80 000 000	25 139 000 000

2° Présentation budgétaire traditionnelle

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT				
	Votés pour 1982	Demandées pour 1983	Variations en pourcentage	Votés pour 1982	DEMANDES POUR 1983			Variations en pourcentages
					Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. Remboursements d'emprunts.....	»	»	»	2 358,3	3 536	»	3 536	+ 49,9
II. Dépenses d'équipements des Télécommunications.....	24 925	25 139	+ 0,8	23 185,8	18 840,2	6 325,8	25 166	+ 8,9
Participation Services généraux.....	275	361	+ 31,2	220,2	175,8	120,2	296	+ 34,6
Total.....	25 200	25 500	+ 1,1	23 406	19 016	6 446	25 462	+ 8,7
III. Paiement résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications...	»	»	»	250	»	227	227	- 9,2
IV. Immobilisations produites par l'Administration pour elle-même...	»	»	»	1 912	»	2 138	2 138	+ 11,8
Total.....	25 200	25 500	+ 1,1	27 926,3	22 552,6	8 811	31 363,6	+ 12,2

3°) Ventilation par nature des investissements programme des télécommunications

(en milliers de francs)

Nature économique des dépenses	Opérations immobilières	Matériels techniques	Matériels mécanogra- phiques et ordinateurs	Matériels de transports	Services liés à la réalisation des immobilisat.	Immobili- sations	TOTAUX
	Crédits ouverts						
Autorisation de programme	1 987 000 000	19 590 000 000	612 000 000	620 000 000	2 350 000 000	80 000 000	25 139 000 000
Crédits de paiement :							
services votés.....	1 680 300 000	14 854 000 000	120 000 000	67 000 000	2 039 400 000	79 000 000	18 840 200 000
Mesures nouvelles	397 000 000	4 563 800 000	459 000 000	416 000 000	470 000 000	20 000 000	6 325 800 000
TOTAUX.....	2 077 300 000	19 419 300 000	579 000 000	483 000 000	2 509 400 000	99 000 000	25 166 000 000

COMPTE PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION

CHARGES					PRODUITS				
Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
61	Frais de personnel	35 536,4	21 551,3	57 087,7	70	Produits d'exploitation :			
62	Impôts et taxes	947,7	590,6	1 538,3		— Produit des taxes	26 859,3	61 386,5	88 245,8
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	3 040,3	6 418,6	9 458,9		Services rendus à diverses administrations	5 534,5	47,6	5 582,1
64	Transports et déplacements.....	2 641,1	1 235	3 876,1		— Recettes diverses.....	291,4	531,9	823,3
66	Frais divers de gestion.....	353,3	159,4	512,7	71	Subventions, dons et legs.....	1 236	»	1 236
67	Frais financiers :				76	Produits accessoires.....	201,8	799,7	1 001,5
	— C.N.E.	20 038	»	20 038	77	Produits financiers :			
	— Emprunts	3 332,4	9 445	12 777,4		— C.N.E.	23 438	»	23 438
68	Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.....	1 190	16 093	17 283		— Chèques postaux	6 246	»	6 246
69-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	545	1 572	2 117	78	— Divers	201,6	»	201,6
69-03	Ecritures diverses de régularisation se rapportant au compte d'exploitation	»	2 880	2 880	79-01	Travaux faits par l'administration pour elle-même	92	2 138	2 230
69-04	Charges exceptionnelles (compte de pertes et profits)	65	850,2	915,2	79-01	Prestations de services entre fonctions principales	1 572	545	2 117
	Total des charges	67 689,2	60 795,1	128 484,3		Recettes exceptionnelles	201	90	291
69-07	Versements à la dotation de la C.N.E. ...	167,3	»	167,3		Total des produits	65 873,6	65 538,7	131 412,3
	Soldes créditeurs d'exploitation	»	4 743,6	2 760,7		Soldes débiteurs d'exploitation	1 982,9	»	»
			(a)	(b)					

(a) dont : 2 000 MF affectés aux recettes du budget général.
2 743,6 MF affectés aux opérations en capital.

(b) dont : 2 000 MF affectés aux recettes du budget général.
760,7 MF affectés aux opérations en capital.

COMPTE PRÉVISIONNEL D'OPÉRATIONS EN CAPITAL

Dépenses					Ressources				
Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Poste	Télécommunications	Ensemble
695-01	Remboursement d'emprunts	3 179,4	3 536,6	6 716	795-04	Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans les comptes d'exploitation ou de pertes et profits			
695-02	Équipement de la poste	2 206,4	»	2 206,4					
695-03	Équipement des télécommunications ..	»	25 166	25 166					
695-04	Équipement des services généraux	93,6	296	389,6			»	2 880	2 880
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications				795-06	Produit brut des emprunts	6 197	9 647	15 844
			»	227	227	795-07	Dotation aux comptes d'amortissement et aux comptes de provisions	1 190	16 093
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même	92	2 138	2 230	795-08	Excédent de l'exercice :			
		Couverture du déficit d'exploitation ...	1 982,9	»	»		— affecté aux opérations en capital	»	(a) 2 743,6
						— affecté à la dotation de la caisse nationale d'épargne	167,3	»	167,3
	Total des dépenses en capital ...	7 554,3	31 363,6	36 935		Total des ressources en capital	7 554,3	31 363,6	36 935

Autorisations de programme demandées pour 1983 :

Poste	2 345
Télécommunications	25 500
Ensemble	27 845

(a) Résultat d'exploitation (4 743,6 MF) diminué du versement au budget général (2 000 MF).

(b) Résultat d'exploitation (2 760,7 MF) diminué du versement au budget général (2 000 MF).

DEUXIÈME PARTIE

ACTIVITÉS ET VUES D'AVENIR DES DEUX GRANDES EXPLOITATIONS

La deuxième partie de ce rapport est relative à l'aspect économique de l'activité des P.T.T. pendant la période spécifique à laquelle elle se rapporte.

Les deux divisions, Postes et Télécommunications, qui suivent, doivent permettre d'avoir une idée de la stratégie envisagée.

I. — LA POSTE

A. — Les chiffres-clés du budget de la Poste

1° Evolution des masses budgétaires

— Recettes.

(en millions de francs)

	1980	1981	1982	1983
Produits d'exploitation ⁽¹⁾	20 403	23 362	27 937	32 887
Produits financiers : ⁽¹⁾				
— C.C.P.	4 711	5 205	5 809	6 246
— C.N.E.	14 263	15 089	18 945	23 508

(1) Prévisions budgétaires

— Moyens (y compris la part des Postes des Services Généraux).

	1980	1981	1982	1983
Créations d'emplois :		(1)		(2)
(titulaires et auxiliaires).....	2 000	7 290	4 010	5 000
Crédits de fonctionnement :				
— personnel.....	23 776	27 325	32 832	36 469
— dépenses courantes.....	4 070	4 478	5 452	6 050
Autorisations de programmes	1 850	1 850	2 500	2 345

(1) Y compris collectif : 6 090.

(2) Régularisation des 5 000 recrutements opérés en 1982 dans le cadre de la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

2. Evolution de l'activité.

Courrier : 14,8 milliards d'objets.

Pour le trafic payant, le taux de progression retenu est de 1,8 %. Le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 12 milliards.

Pour les correspondances dispensées d'affranchissement et les plis de service, la progression est de 4,2 %. Le trafic sera d'environ 2,8 milliards d'objets.

Au total, le nombre d'objets traités sera de l'ordre de 14,8 milliards.

Chèques postaux : 102 milliards de francs d'avoirs moyens (particuliers et entreprises).

L'avoir moyen annuel des comptes des particuliers et entreprises progressera de 10,2 %. Le nombre des opérations effectuées devrait augmenter de 3,5 % environ et le nombre de comptes de 0,7 %.

Caisse Nationale d'Epargne : 270,4 milliards de francs d'avoir au 31-12-1983 (ensemble de l'Epargne).

L'excédent des dépôts sur les retraits est évalué pour l'épargne ordinaire à 13 000 MF, ce qui correspond à une progression de 12,1 % par rapport à 1982 (1).

Le montant des avoirs passera ainsi de 223 329 MF au 31-12-82 à 255 367 MF au 31-12-83 compte tenu des intérêts capitalisés (1).

Le taux de progression retenu pour 1983 est de 10,4 % pour le nombre des opérations traitées et de 2,2 % pour le nombre des comptes.

3. Les principales orientations de la politique de la Poste

L'importance du rôle de la Poste au sein de l'économie nationale et dans les échanges internationaux, la diversité des prestations qu'elle fournit, font de cette administration un lieu test pour la capacité d'un grand service public à satisfaire les besoins d'usagers, légitimement exigeants, et à les concilier avec les attentes, tout aussi légitimes, des agents.

Les orientations assignées à la Poste peuvent être définies selon deux grands axes.

— Relancer les missions de la Poste

a) Il s'agit de rechercher les voies les plus efficaces pour améliorer sans cesse la gestion du service public dont la Poste a la charge, afin de fournir à tous, sur tout le territoire, le meilleur service au meilleur coût, dans l'intérêt des usagers et le respect des droits du personnel.

Pour ce faire, la Poste dispose de deux atouts essentiels, à savoir la richesse de son potentiel humain constitué de plus de 300 000 agents et la valeur de son réseau de contact avec le public : plus de 17 000 bureaux, 65 000 tournées de distribution.

Des acquis aussi considérables doivent conduire la Poste :

— à exécuter de la manière la plus complète et la plus efficace possible les activités couvertes par le *monopole* postal :

— à proposer à ses usagers actuels et potentiels, une gamme de prestations et de services non couverts par le monopole, correspondant aux attentes légitimes du public, voire anticipant des besoins latents.

Ces orientations, qui supposent une intensification de la recherche dans un domaine très large et doivent conduire à la mise au point de matériels, des procédures et de services modernes et adaptés, auront des répercussions positives sur le secteur des services et le secteur industriel au plan national et devront donc renforcer la capacité exportatrice des entreprises concernées.

b) Cette relance des missions de la Poste exigera que soit réalisé un effort d'imagination au plan des prestations et des produits.

Le monopole postal, qui reste le moyen le plus adéquat pour sauvegarder le service public de base, doit être conforté. Il le sera par la mise en place de nouveaux services, répondant aux besoins actuels (Postadex, courrier électronique...). Parallèlement, la Poste s'engagera résolument dans la voie de la modernisation et de l'élargissement des prestations.

Un effort particulier sera entrepris en matière de services financiers : accroissement de la part de marché de la C.N.E., développement et renouvellement de la clientèle des C.C.P.

La Poste doit donc être placée à égalité de concurrence avec les institutions et établissements similaires, et offrir, à bref délai, des prestations qui, jusqu'à présent, lui échappent. Les initiatives d'avant-garde déjà prises pour expérimenter la monnaie électronique seront rapidement développées.

Les travaux interministériels menés pour l'établissement d'une charte de gestion à moyen terme laissent envisager des progrès significatifs en ce sens.

Cette relance doit s'accompagner d'une réflexion concernant les objectifs que doit se fixer la Poste pour la qualité du service en matière d'acheminement et de distribution du courrier. Au seul objectif de rapidité pour une proportion même importante du trafic, il conviendrait d'associer un objectif global de régularité.

De même, il conviendra d'œuvrer dans le sens :

- du développement d'expériences locales d'adaptation des heures d'ouverture des guichets ;
- de la diversification du service proposé en fonction de la densité de la population.

— *Remobiliser le personnel en adaptant le mode de gestion de la Poste.*

a) La Poste se doit de proposer une gestion originale associant aux règles économiques d'une entreprise moderne, une politique sociale fondée sur la communication et le respect des richesses individuelles.

Aux tentatives faites sans succès sous les Gouvernements précédents, d'obtenir une rentabilité à court terme à la Poste, il convient d'opposer des objectifs plus mobilisateurs pour le personnel, qui pourra, en particulier, faire appel à une organisation plus solidaire du travail.

Comme tout service public, la Poste est en mesure et se doit de réaliser des gains de productivité, avec une meilleure organisation du travail, une adaptation des moyens à l'activité, une gestion optimale des investissements. Un accroissement de l'écart tarifaire entre les lettres ordinaires et les plis non urgents permettrait une organisation du travail plus productive.

b) Le moment est venu de mettre en place progressivement un mode de gestion fondé sur une large déconcentration. Permettant le respect de la cohérence des réseaux et des objectifs nationaux, cette déconcentration s'opèrera niveau par niveau au profit des services régionaux et départementaux, mais aussi au profit des établissements. Le transfert d'une large partie des pouvoirs de décision implique bien entendu la responsabilité de la gestion. Celle-ci sera appréciée par un renforcement de l'outil de contrôle de gestion relevant de l'échelon central, allant de pair avec de nouveaux perfectionnements de l'informatique de gestion et d'exploitation.

c) C'est donc dans ce cadre nouveau que pourront être prises en considération les attentes et les propositions du personnel comme des usagers ; de nouvelles structures de dialogue et de réflexion devront être mises en place aux échelons déconcentrés. Elles auront un caractère permanent.

Les actions à mener, à tous les niveaux pour la réalisation de cette politique seront confortées par un effort soutenu d'investissement et un assainissement de la situation financière de la Poste.

B. — LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 1983

Le montant des autorisations de programme inscrites au projet de budget 1983 est de 2 345 MF. Elles seront affectées :

— à l'automatisation du tri (549 MF) ;

Les principaux systèmes et matériels programmés sont :

- 4 machines à trier les lettres,
- 10 machines à enliasser,
- 160 postes d'indexation à alimentation automatique,
- 560 postes d'indexation décentralisée.

— aux bureaux de poste et à la distribution (693 MF) :

Conformément aux directives gouvernementales, un effort particulier sera fait en faveur du réseau de bureaux de poste afin d'améliorer le cadre de travail des agents et l'accueil du public (reconstitution de bureaux, rénovation). Parallèlement, l'automatisation des opérations de guichets se poursuivra avec la mise en place des terminaux de guichets et d'appareils libre service.

— au réseau de transport (426 MF) dont plus de la moitié pour le seul renouvellement des véhicules routiers ;

— aux centres financiers et informatiques (148 MF) en particulier pour l'uniformisation des méthodes de traitement.

Le reste (493 MF) sera affecté :

- aux programmes de formation,
- à la sécurité,
- aux bâtiments administratifs,
- aux investissements sociaux et aux services généraux.

C. — LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 1983 prévoit la régularisation des 5 000 recrutements opérés en 1982 dans le cadre de la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Le coût de ces emplois sera financé à l'intérieur de la dotation de crédits alloués pour 1983.

L'ajustement des crédits de fonctionnement s'élève à 559 MF soit + 9 %. Il correspond à une hypothèse de hausse de prix de 8 %.

D. — L'ÉQUILIBRE FINANCIER

En 1983, la Poste continuera de supporter des transferts non compensés au profit de certains secteurs : transport de la Presse (pour lequel, cependant, une subvention de 1 326 MF est votée par le budget général) Chèques Postaux (dont la rémunération est insuffisante pour couvrir les charges), réseau de bureaux de Poste en zone rurale (dont le faible taux d'activité n'assure pas la rentabilité économique).

Ces charges du service public justifient le déficit du compte d'exploitation d'environ 2 milliards et le besoin de financement par l'emprunt à hauteur de 6,2 milliards.

La situation financière de la Poste due en très grande partie à ces contraintes demeure donc préoccupante ; la dette au 31 décembre 1981 sera de l'ordre de 30 milliards de francs.

*
**

Les axes de développement de la Poste et les voies d'assainissement de sa situation financière font l'objet de travaux interministériels dont l'aboutissement sera une charte de gestion à moyen terme.

Il serait souhaitable que la Parlement soit informé du contenu de cette charte.

II. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

A. — Généralités

Les progrès réalisés au cours des dernières années ont permis à la France de combler partiellement le retard qu'elle accusait, par rapport à ses partenaires européens, en matière de télécommunications. Néanmoins, le téléphone demeure un bien recherché, comme en témoignent une demande toujours très importante, significative de l'évolution des mœurs en ce domaine, et le développement même du parc téléphonique.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessairement accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de trois ordres :

— réduire le délai moyen de raccordement téléphonique, qui était de sept mois au 31 décembre 1978 pour atteindre 1,5 mois en 1983 ; résorber les instances anciennes ;

— élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de qualité des communications (attente de tonalité et efficacité) ;

— maintenir l'effort en matière de technologie électronique en vue de promouvoir les produits et services nouveaux.

On peut sans doute y ajouter le câblage large bande qui devrait amplifier le développement de tous les produits « télématiques ».

B. — Réduction du délai moyen de raccordement

a) *Evolution du parc des lignes principales*

Plus de trois millions de lignes principales supplémentaires seront construites en 1982 et 1983 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 17,68 millions à la fin de 1981 à 20,8 millions en 1983.

b) Eléments statistiques :

**Evolution de la demande
et des abonnés principaux aux téléphones
ainsi que du parc des abonnés telex**

Années	Abonnement principaux au 31 décembre	Téléphone			Télex nombre d'abonnés
		Demandes nouvelles	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	
1970	4 144 057	442 430	383 819	435 790	24 850
1971	4 512 542	574 380	461 452	548 717	29 215
1972	4 935 366	772 071	535 534	785 254	34 442
1973	5 462 079	869 337	649 890	1 004 701	41 119
1974	6 052 852	834 498	725 193	1 114 006	47 553
1975	6 942 155	947 646	1 022 225	1 039 427	53 752
1976	8 216 929	1 711 006	1 435 214	1 291 691	60 536
1977	9 801 326	1 937 316	1 773 107	1 427 838	65 361
1978	11 712 277	2 089 066	2 142 164	1 338 766	70 947
1979	13 701 071	1 824 187	2 203 849	948 802	77 453
1980	15 603 561	2 220 423	2 316 269	804 818	83 211
1981	17 413 985	2 920 691	3 057 359	798 906	89 060

**Evolution prévisionnelle du parc
des lignes principales
(Année au 31 décembre)**

(En millions)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Parc de lignes principales	8.44	10.06	12.01	13.96	15.89	17.68	19.3	20.8

Ainsi en 1983, le nombre de lignes principales nouvelles sera de 1 500 000 environ.

**Evolution du parc d'équipement abonnés installés
(Année au 31 décembre)**

	1977	1978	1979	1980	1981	Prévisions 1982
Parc d'équipements d'abonnés automatiques	12.1	14.9	17.2	19.1	20.7	22.8

L'ensemble du parc de circuits interurbains sera à la fin de chaque année, le suivant :

**Evolution du parc des circuits interurbains
(Année au 31 décembre)**

	1977	1978	1979	1980	Prévisions		
					1981	1982	1983
Parc de circuits interurbains.....	284	334	385	372	417	447	467

c. — Automatisation.

Le réseau est entièrement automatisé depuis fin 1979.

**C. — Élévation de la qualité de service au niveau
des normes internationales**

Cette qualité de service comprend :

- la qualité des lignes d'abonnés :
 - abaissement du taux de dérangement ;
 - diminution du délai de remise en état ;
- la qualité des communications :
 - diminution de l'attente de tonalité ;
 - augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche ;
- les autres produits ou services.

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, le développement du réseau télex sera poursuivi.

En ce qui concerne la transmission de l'information, le réseau public de transmission de données par commutation de « paquets » (réseau Transpac) poursuit son développement.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes ont un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence. De plus la « télématique » amorce son démarrage, notamment par la poursuite des expériences en matière de Télétel et d'annuaire électronique et l'ouverture du service Vidéotex professionnel.

Les efforts de recherche s'orientent autour de cinq grands axes :

- développement des techniques de pointe (commutation et transmission numériques en particulier) ;
- rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;
- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de base ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

D. — Les moyens à mettre en œuvre

Les moyens prévus en 1983 pour les télécommunications se décomposent en :

a) 25 500 millions de francs d'autorisations de programme, dont une participation de 361 millions de francs à l'équipement des services généraux : 2 000 millions de francs d'engagement des sociétés de financement ;

b) 25 166 millions de francs de crédits de paiement budgétaires et de 2 490 millions de crédits des sociétés de financement.

Soit un budget de 27 500 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 27 656 millions de francs de crédits de paiement.

Enfin, il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Gouvernement et suppose implicitement une certaine stabilité relative du coût des matériels et des travaux.

TROISIÈME PARTIE

OBSERVATION ET AVIS

1 - L'utilisation du train à grande vitesse (T.G.V.)

L'an dernier la commission avait estimé que l'utilisation du train à Grande Vitesse (T.G.V.) était une initiative heureuse en matière d'acheminement du courrier et exprimé sa satisfaction de constater qu'au titre des autorisations de programme de la Poste en 1982, et malgré leur montant global trop réduits, 127 millions de francs soient utilisés pour l'acquisition de rames de l'espèce.

Un an après, l'achat de 2 rames 1/2 de T.G.V. à usage postal fournies par la société ALSTHOM-ATLANTIQUE, concrétise ce nouveau moyen de transport du courrier de 1^{re} catégorie : lettres, paquets urgents de journaux routés.

Il est utile de préciser, qu'aux progrès techniques réalisés grâce au T.G.V. : rapidité d'acheminement, économies d'énergie et capacité de transport, s'ajoutent les améliorations des conditions de travail pour le personnel.

La Commission souhaite vivement pour tout ce qui concerne ce nouvel acheminement du courrier, être tenue au courant des conditions d'utilisations de ce matériel nouveau.

2° - L'absence de créations d'emplois en 1983

Il est assez inhabituel qu'aucune création d'emploi ne soit prévue au cours d'une année budgétaire.

Prenant acte de la traduction dans les dispositions budgétaires de l'orientation donnée par le Premier ministre, il me paraît souhaitable toutefois que la mesure soit limitée à l'année 1983. Des études devront être menées pour que la répartition des emplois existants soit mieux harmonisée et qu'en particulier les bureaux, centre, services, guichets en contact avec le public soient dotés d'effectifs plus en rapport avec les besoins de l'exploitation et les désirs du public.

En outre des transferts pourraient être effectués des services administratifs aux services d'exécution. Toute mesure en ce sens étant décidée après concertation avec les organisations professionnelles.

3° - Les frais de banque

L'an dernier déjà la Commission avait attiré l'attention du Sénat sur la rubrique « Frais financiers » proprement dits de la 1^{re} section du budget annexe relative habituellement aux dépenses du service des emprunts et aux charges financières de sociétés de financement qui comprenait une troisième partie inscrite au chapitre 67-01 article 10 intitulée « Frais de banque » pour une dotation de 5,5 millions de francs.

Pour 1983 la rubrique comporte à nouveau cette troisième partie mais l'ajustement passe de 5,5 millions de francs à 480 millions de francs.

Cette augmentation très sensible nous incite à demander au Gouvernement de bien vouloir lui donner la composition détaillée des dépenses qui correspondent à l'ajustement dont il est question.

4° - La rémunération par le Trésor des fonds des chèques postaux mis à sa disposition.

Depuis plusieurs années le Sénat rappelle avec insistance que le taux de rémunération de 6,5 % fixé pour les fonds des chèques postaux mis à la disposition du Trésor est insuffisant. Ce taux décidé en 1979 pour être appliqué en 1980 avait été fixé par référence à celui des livrets de Caisse Nationale d'Épargne. Or depuis cette époque des livrets de C.N.E. ont été bénéficiaires tout d'abord d'un supplément de 1 % de 6,5 à 7,5 % ce dernier taux étant lui-même normalisé à 8,5 % à partir de 1982.

Ce sera donc la quatrième année où la rémunération restera inchangée à 6,5 %. Si l'on tient compte du montant des avoirs qui de 75 785 millions de francs en 1980 est prévu pour s'élever à 102 000 millions de francs en 1983 et des charges importantes de l'exploitation de ce service il est facile de conclure que le surplus de rémunération se justifierait amplement et permettrait de résorber le déficit structurel qui, devrait être relativement important.

Cet irritant problème devrait enfin trouver une solution équitable.

Le Sénat serait intéressé par une proposition gouvernementale allant dans le sens d'une solution équitable pour la Poste.

5° - Réalisations techniques intervenues depuis 1971 avec le concours des sociétés de financement des Télécommunications.

Les documents budgétaires font état annuellement, depuis 1971, de crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des Télécommunications. Le concours desdites sociétés et les premières réalisations effectuées avec les fonds de ces sociétés, datant de 1971 et 1972, ont donné lieu au paiement des loyers pour se continuer dans cette situation pendant 10 ans.

Il est clair qu'en 1981 et 1982 un certain nombre de ces réalisations sont devenues propriétés de l'administration.

La Commission estime intéressant de connaître le nombre des transferts ainsi opérés au profit de l'administration et corrélativement le montant des loyers de crédit-bail qui de ce fait ne sont plus servis aux sociétés. Elle demande au Gouvernement d'étudier la possibilité de faire figurer ces renseignements dans les documents budgétaires.

6° - Modifications affectant l'équilibre financier prévisionnel du budget de 1982.

Pour 1982 le blocage des salaires pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 1982 permet de réaliser 600 millions de francs de compression des dépenses prévues dont 400 millions pour la Poste et 200 Millions pour les Télécommunications.

Par contre, un supplément important intervient du fait du passage de 7,5 % à 8,5 % du taux d'intérêt mesure intervenue le 16 octobre 1981 donc à une date postérieure à la parution du Bleu.

Un autre supplément de charge est intervenu à partir du 1^{er} juin 1982 du fait de l'attribution de l'intérêt aux titulaires du Livret d'Epargne Populaire.

Les frais financiers sur emprunts dûs en majeure partie aux variations de charge qui affectent les intérêts servis au souscripteurs d'emprunts de la C.N.T. émis à l'étranger et également au remboursement d'émission de la C.N.T. sur le marché international.

En matière de recettes, une majoration à la Poste est le fait de la réévaluation du trafic. Mais une révision en baisse des recettes des Télécommunications est intervenue.

Par ailleurs il faut noter une majoration due au passage à 9,01 % du taux de rendement moyen à long terme des fonds de la C.N.E. y compris ceux du Livret d'Épargne Populaire.

En résumé le besoin de financement du budget de 1982 apparaissant au Bleu de 1982 qui s'élevait à 11 439 millions de francs doit être relevé à 14 471 millions de francs dont 10 495 millions de francs sont réalisés ou prévus.

Il reste à prospecter pour 3 976 millions de francs dont 2 381 millions pour la Poste et 1 595 millions de francs pour les Télécommunications.

La Commission demande au Gouvernement de bien vouloir la renseigner sur les réalisations effectuées dans la dernière partie de l'année 1982 au sujet de ce financement.

7° - Le versement au budget général.

L'an dernier l'apparition d'une rubrique intitulée « Excédent d'exploitation affecté aux recettes du Budget Général » avait ému le Sénat. Cette écriture qui ne devait pas persister figure à nouveau dans les propositions de 1983 pour 2 000 millions de francs au lieu de 3 200 millions pour 1982.

Certes la lutte contre le chômage amène le Gouvernement à demander une contribution aux secteurs en forte expansion dont les Télécommunications.

Mais le versement de 2 000 millions de francs au profit des recettes du budget général conduit à rechercher par la voie de l'emprunt, l'équivalent sur le marché financier intérieur ou international.

Or le montant de l'endettement des P.T.T. est très important. L'attention du Gouvernement est attiré sur cette situation qui risque de poser de graves problèmes d'équilibre financier.

8° - L'équipement de la Poste pour 1983.

La Commission a observé que le montant des autorisations de programme de la Poste pour 1983 est en régression de 2 355 millions. La dotation est ramenée à 2 305 millions ce qui représente un léger recul de — 2,1 % mais au vrai beaucoup plus si l'on considère le taux d'inflation annuelle.

Dans la ventilation en articles et paragraphes, on peut remarquer une régression nette de la dotation de l'article 10 relative aux engagements intéressant le réseau d'acheminement et de distribution du courrier qui s'élève à 1 637 millions de francs au lieu de 1 915 en 1982 soit 14,5 %. Ce pourcentage est encore à corriger du fait de l'inflation, ce qui amène le recul à plus de 20 %. C'est beaucoup et la Commission souhaite que cette rubrique fasse l'objet d'un rattrapage en ce qui concerne le budget de 1984 qui sera sans doute la première année du IX^e Plan.

La Commission a toutefois noté que l'équipement des bureaux de poste et des recettes distribution faisant l'objet de l'article 20 donnait lieu à un accroissement de 82 à 122 millions soit en plus 50 % correspondant au vœu qu'elle a exprimé depuis plusieurs années.

*9° - Infrastructure et matériel nécessaire
pour l'acheminement du courrier par T.G.V.*

L'acheminement du courrier en utilisant le T.G.V. va nécessiter l'aménagement de structures adaptées dans les trois sites de Paris, Mâcon et Lyon où s'arrêtera le nouveau train à grande vitesse.

Le site de Paris se trouve à la gare du Sud-Est dénommée Paris-Charolais à proximité du centre de tri de Paris P.L.M. Celui de Mâcon doit être aménagé à proximité de la gare des voyageurs le long de la voie reliant la ligne T.G.V. à la voie ferrée classique Dijon - Lyon. Enfin le quai T.G.V. de Lyon-Perrache 2 sera construit à proximité du centre de tri de Lyon Montrochet.

Des travaux d'aménagement très importants vont, de ce fait, être effectués dans ces trois sites pour l'accueil et le stationnement des rames T.G.V., mais également pour permettre le raccordement et la communication rapides entre les rames T.G.V. postal et celles des trains postes autonomes (T.P.A.) transportant le courrier sur les voies classiques.

Il est donc certain que, pour une exploitation qui doit commencer en 1984, les travaux doivent être entrepris et menés à bien au cours de l'année 1983. Les dépenses d'investissement seront donc fort importantes.

La Commission demande au Gouvernement de bien vouloir la tenir au courant du développement des réalisations envisagées.

10° L'équipement des services généraux

Si l'on excepte les dépenses d'équipement administratif des services généraux, la plus grande partie des engagements et des crédits de paiement est relative aux réalisations à caractère social.

Au point de vue des organismes H.L.M. il est prévu de réserver 1 100 logements dont 900 en Ile-de-France et 200 en province. L'ensemble porte sur 80 millions d'autorisations de programme et 69,3 millions de francs de crédits de paiement.

Pour le logement du personnel, plus particulièrement des agents débutants, il est prévu d'aménager les maisons de débutants réalisées en 1982, de favoriser l'accession à la propriété et de passer des conventions avec les offices de constructions immobilières. Au total les opérations représentent 148 millions de francs en autorisation de programme et 160,7 millions de francs comme crédits de paiement.

Les réalisations à caractère social intéressant tout d'abord l'environnement du poste de travail pour lequel il est prévu de créer 1 500 places nouvelles dans les restaurants administratifs et d'aménager techniquement 2 600 places de restaurants déjà existantes.

Pour les enfants du personnel il est prévu de réserver des places dans les crèches des collectivités locales, de créer 400 places en centres aérés, d'accroître la capacité des centres de vacances et de rénover les centres les plus vétustes.

Enfin pour adapter la capacité d'accueil des équipements de sports et loisirs il est prévu pour 11 millions d'engagements nouveaux.

Ce programme de travaux à caractère social recueille notre approbation. Le logement, en particulier, constitue un élément d'équilibre pour l'exercice des fonctions dans l'administration des P.T.T. qui utilise un important contingent d'agents « déracinés » surtout dans la région parisienne.

11° Une nouvelle rubrique budgétaire : L'incidence de la compensation démographique

Aux pages 100 et 122 du « bleu » respectivement pour la Poste et les Télécommunications, au titre du chapitre G1.06 « Cotisations sociales et pensions civiles » nous notons l'apparition de nouvelle rubrique intitulée « Incidence de la compensation démographique ».

La loi du 24 décembre 1974 a institué une compensation des déséquilibres démographiques entre les régimes de Sécurité sociale. Cette compensation est calculée pour chaque risque : maladie, vieillesse et famille, la Caisse nationale des Allocations familiales se faisant déjà rembourser la différence entre les cotisations et les prestations, ce qui aboutit à une contribution par le budget annexe de 631 millions de francs. Pour le risque vieillesse, c'est le budget général qui prenait jusqu'alors la totalité de la compensation à sa charge et le coût s'élevait à 5 403 millions de francs en 1981.

A partir de 1983 chaque ministère doit prendre en charge la quote-part de cette compensation selon des règles de répartition uniformément définies.

Pour les P. T. T. la quote-part calculée en fonction du nombre de retraités et d'actifs par rapport à l'ensemble des retraités et des actifs salariés et non-salariés s'élève à 700 millions de francs.

Pour faire face à cette nouvelle dépense 466 millions sont mis à la charge de la Poste et 234 millions à la charge des Télécommunications.

Il est pris acte de cette compensation démographique dont le paiement est désormais assuré par le budget annexe au bénéfice des régimes de Sécurité sociale.

12° Le changement d'orientation des investissements des Télécommunications

L'année 1983 sera marquée par la poursuite du changement d'orientation des investissements des Télécommunications.

La croissance du parc d'abonnés sera en diminution et la part des investissements affectés à l'accroissement des parcs d'équipements sera réduite.

Il faut noter d'ailleurs que les demandes de raccordement seront satisfaites dans des délais plus courts, de l'ordre d'un mois est-il prévu pour la fin de 1983.

L'orientation nouvelle met l'accent sur la croissance liée à l'exploitation technique. Il est notamment prévu :

— la modification apportée aux autocommutateurs,

— la numérisation du réseau téléphonique pour aboutir à un réseau universel transportant indifféremment la parole ou les données,

- la fiabilisation du réseau,
- l'adaptation du service au réseau vidéotex,
- la mise en œuvre d'un nouveau plan de numérotage,
- la sécurisation des artères de transmission,
- la sécurisation des bâtiments et des fonds,
- l'introduction de la facturation détaillée.

L'effort portera également sur le développement des produits et services nouveaux, en particulier le Vidéotex (voir ci-après).

Le Gouvernement devra tenir informé le Sénat du degré de changement d'orientation des investissements des Télécommunications. Toutes les expériences en matière de développement de produits nouveaux de « Télématique » devraient faire l'objet de communications régulières au Sénat.

Je rappelle que le Gouvernement s'était engagé à venir devant le Sénat expliciter sa politique et participer à un large débat sur les problèmes économiques, sociaux, culturels que posera la révolution technologique dans l'électronique.

13° Le programme de Recherche et Développement en matière de Télécommunications

Nos collègues, en consultant le Bleu, pourront constater que les autorisations de programme « Recherche et Développement » des Télécommunications s'élèvent en 1983 sensiblement au même niveau qu'en 1982 ce qui peut-il est vrai constituer un certain recul si l'on considère que les montants ne sont pas exprimés en francs constants. Toutefois la rubrique en question reste la plus importante après celle de la distribution téléphonique.

En 1983 l'accent sera mis sur la diversification des services qui seront offerts au grand public et au secteur professionnel ; terminaux, support de base de données, téléphone, etc... l'évolution de la technologie des composants permettant le développement des terminaux, des réseaux et des services nouveaux.

Les efforts consacrés aux systèmes plus classiques de transmission et de commutation numérique seront sensiblement réduits.

La Commission prend acte toutefois qu'un effort est prévu en faveur du C.N.E.T. pour lequel il est nécessaire de poursuivre le développement engagé dans les centres de Rennes et de Grenoble.

14° *Le Vidéotex*

Le « Bleu » du budget de 1982 ne comportait pas de rubrique intitulée « Programme de Vidéotex » mais le mot était cité dans le programme « Recherche et Développement » avec le membre phase « terminaux de Vidéotex compris dans une subdivision « Terminaux et Services ».

Le « Bleu » de 1983 à la page 134 fait apparaître un « Programme Vidéotex » comme huitième partie des autorisations de programme des Télécommunications à laquelle est attribuée un montant d'engagement de 1 178 millions de francs.

Cette évolution, en un an, marque l'importance posée par cette nouvelle technique. Le programme a pour objet :

- la réalisation des investissements nécessaires à l'ouverture en milieu résidentiel des services annuaires électroniques de Vidéotex ;
- le développement d'un service de transmission de données à usage professionnel utilisant la norme de visualisation Vidéotex.

Les dépenses prévues sont ventilées ainsi qu'il suit :

— opérations immobilières	20 millions de francs
— matériels techniques	1 138 millions de francs
— services liés à la réalisation des immobilisations	20 millions de francs

Il est pris acte du fait que les progrès réalisés en la matière devraient permettre d'ouvrir le service en 1984 dans les grandes métropoles urbaines : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux.

Il est intéressant de noter que le projet de budget de 1983 prévoit de lancer des opérations envisagées pour le Vidéotex professionnel en ce qui concerne l'agriculture, le social, le tourisme, les moyens de paiement, l'artisanat, le commerce, l'industrie, la presse, l'éducation, le travail, la justice, l'équipement, les associations, etc...

La Commission demande au Gouvernement de bien vouloir la tenir renseignée de l'évolution de cette nouvelle technique.

15° *Les réseaux large bande*

Le budget de 1982 comprenait déjà un programme de communications optiques assez important pour lequel il était prévu 600 millions en autorisations de programme, crédits destinés principalement aux opérations de commutation et de transmission faisant appel aux technologies opto-électroniques.

En 1983, le programme de réseaux large bande est axé sur la mise en place dans le domaine résidentiel d'expérimentation significatives, le développement pour les applications professionnelles d'un réseau associé à des terminaux performants et la poursuite des études sur les composants ainsi que la mise au point d'une technologie de masse pour les fibres optiques.

Ainsi ce programme pourra permettre la réalisation de réseaux large bande à fibre optique ainsi que la réalisation d'installations opérationnelles.

Pour cela sont prévus 130 millions de francs d'autorisations de programme pour le matériel technique et 265 millions de francs en ce qui concerne les services liés à la réalisation des immobilisations.

Au total 395 millions dont l'utilisation sera suivie avec attention par la Commission.

16° Conducteurs souterrains et aériens

Pendant ces dernières années nos collègues ont suivi avec intérêt le développement en souterrain des artères téléphoniques et la substitution progressive de ce mode d'exploitation au réseau aérien sur poteaux et consoles.

Ils ont remarqué pourtant dans les années récentes l'absence de renseignements à ce sujet dans les documents budgétaires et les questionnaires.

Il est à présumer toutefois qu'un assez grand nombre de liaisons des Télécommunications resteront aériennes (câbles sur poteaux).

La Commission demande au Gouvernement de bien vouloir lui faire connaître l'importance des lignes qui ne sont pas encore réalisées en souterrain. Elle désirerait connaître également le nombre de poteaux nouveaux qui ont été achetés en 1980, 1981 et 1982 et qui devront l'être en 1983.

Ce problème intéresse à juste titre l'exécution du service, mais également les propriétaires des terrains traversés par les lignes des Télécommunications, les mouvements écologistes et nos collègues, notamment ceux qui représentent des circonscriptions rurales et forestières intéressées.

*17° La difficile question du déficit
de l'acheminement de la presse périodique*

Ce problème et les efforts faits depuis bien des années pour trouver une solution acceptable recueillent notre vigilante attention.

Il est bien connu que, dans le cadre de sa mission de service public et dans celui défini par le législateur en ce qui concerne les réductions tarifaires des journaux et écrits périodiques, le déficit pour la Poste est très important. Il atteignait 2 800 millions de francs en 1981.

Il faut reconnaître qu'à la suite des travaux de la « table ronde » réunie en 1979 et 1980 un plan d'ajustement des tarifs et sa mise en œuvre ont pu être réalisés pour aboutir aux augmentations de 24,9 % au 1^{er} juin 1980, 27 % au 1^{er} juin 1982 et 27 % au 1^{er} juin 1982. L'augmentation prévue pour le 1^{er} juin 1983 devrait faire passer le taux de couverture des charges pour les recettes à 14,3 % — on est donc encore loin du compte. Le problème est donc en voie de règlement mais reste encore important. Toutefois la subvention accordée par le Budget général au titre du budget de 1982, soit 1 136 millions de francs correspond à 33 % des charges de la presse éditeurs et presse associative. La participation de l'Etat en 1983 s'élevant à 1 236 millions correspond également au tiers des dépenses du service de distribution de la presse.

La Commission demande avec insistance au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour parvenir rapidement à la solution complète du problème posé auquel elle porte pour sa part une attention toute particulière.

18° - Service de défense et de sécurité civile.

Parmi les mesures nouvelles liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services et intéressant l'organisation de l'administration centrale des Postes et Télécommunications la Commission a noté la création du service de l'information et de la communication qui fait suite au service de l'information et des relations publiques mais aussi la création du service de défense et de sécurité civile.

Elle demande au Gouvernement de bien vouloir lui faire connaître les raisons de la création du service de défense et de sécurité civile ainsi que les attributions de cette nouvelle structure.

19° - Complémentarité de la Poste et des Télécommunications.

La Commission a pris connaissance avec grand intérêt de la réponse à la question n° 9 comprise dans le premier questionnaire qu'elle lui a adressé au mois de juin 1982.

Sans vouloir entrer dans le détail, elle a jugé satisfaisant le fait qu'au niveau des bureaux de poste comme à celui des agences commerciales et boutiques des Télécommunications le public reçoive des réponses claires, précises et de grande compétence aux questions qu'il est amené à poser.

Il y a grand intérêt pour le public et pour « l'image de marque » aussi bien de la Poste que des Télécommunications que le demandeur reçoive dans l'établissement où il se présente la totalité des renseignements qui lui sont nécessaires et puisse de même effectuer toutes opérations sans avoir à supporter plusieurs dérangements.

Une formation plus approfondie donnée au moins à quelques agents et aux organisations plus communes des services seraient de nature semble-t-il à réaliser les harmonies nécessaires.

*20° - Réalisations sociales intéressant
les enfants du personnel.*

La commission a noté avec intérêt qu'au titre des « Mesures nouvelles » de la deuxième section des services généraux relatives aux réalisations à caractère social il est prévu 51 millions de francs d'autorisation de programme pour la garde et les vacances des enfants du personnel.

Toutefois la Commission aimerait connaître comment s'effectue la « réservation des places dans des crèches des collectivités locales » et en particulier si l'opération a lieu sur offre des collectivités ou sur demande de l'administration. Dans ce dernier cas, comment sont choisies lesdites collectivités ?

21° - Le système national des Télécommunications par satellite.

Depuis quelques années des crédits importants sont prévus pour la mise en place d'un système national de Télécommunications par satellite. Cette mise en place conduit à trois sortes de réalisations : le lancement du satellite, l'équipement de stations d'émission-réception et le raccordement des utilisateurs.

La construction du satellite est confiée à la Société Matra et le premier modèle de vol est en cours d'assemblage. Le lancement du premier satellite aurait lieu en **octobre 1983**, le second suivant de peu en **avril 1984**.

Les stations terriennes d'émission-réception ont été réceptionnées au début de 1982 et cinquante équipements de série commandés au consortium Thomson-CSF CIT Alcatel.

La mise en place du programme s'accompagne d'une action de promotion auprès des utilisateurs et d'une action de développement de matériels et de terminaux chez les constructeurs.

La Commission fort intéressée par la mise en place et le développement de ce système de Télécommunications demande au Gouvernement de la tenir au courant des progrès réalisés.

DISPOSITION SPÉCIALE

Article 72

**Mise en jeu de la garantie de l'Etat
et proposé par votre Commission des Finances :**

Texte de l'article adopté par l'Assemblée Nationale

Il est inséré au code des Postes et Télécommunications l'article L. 107-1 suivant :

« L'administration des postes et télécommunications est autorisée à accorder sa garantie aux bénéficiaires des paiements effectués par les porteurs de cartes de paiement émises par elle ».

Commentaires. — Dans le cadre de l'élaboration de la charte de gestion à moyen terme de la Poste, les premiers travaux ont porté sur les services financiers.

Une extension significative de la gamme des prestations offertes aux usagers des chèques postaux et de la Caisse nationale d'épargne a pu être décidée et présentée conjointement en Conseil des Ministres par le ministre des P.T.T. et le ministre de l'Economie et des Finances.

Une série de huit mesures a pu être arrêtée parmi lesquelles figurent, outre le développement de la monnaie électronique, la vente de chèques de voyage, l'élargissement des compétences de la Poste en matière de placements d'emprunts obligataires et une expérience de change de devises étrangères, **l'adhésion au groupement d'intérêt économique carte bleue.**

Or les conditions générales de fonctionnement des diverses cartes existantes comportent une disposition de garantie, pour le bénéficiaire du paiement par carte, d'être payé par l'établissement détenteur du compte du porteur, si les procédures de sécurité en vigueur ont été respectées par les deux parties.

Ce service est rémunéré par les commerçants bénéficiaires grâce à la perception de commissions à l'occasion des transactions. Le montant de ces commissions est calculé pour procurer une recette au moins égale à la charge entraînée par la mise en jeu de cette clause de garantie. Il subsiste néanmoins toujours un risque — faible — d'apparition d'une charge nette.

En ce qui concerne les P.T.T., cela pourrait se traduire par la nécessité d'un recours à des crédits budgétaires.

C'est pourquoi il est proposé par le présent article de créer une nouvelle forme de mise en jeu de la garantie de l'Etat que seul le Parlement est habilité à autoriser.

Votre Commission des Finances a décidé de soumettre le présent article à l'appréciation du Sénat.

Au cours de sa séance du 27 octobre 1982, la Commission a procédé sur le rapport de M. **Louis Perrein**, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget annexe pour 1983 des Postes et Télécommunications.

La Commission a décidé de soumettre le budget des P.T.T. et l'article 72 du projet de loi des finances qui lui est rattaché, à l'appréciation du Sénat.